

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 17 DÉCEMBRE 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	38
Absents représentés.....	4
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX SEPT DECEMBRE à DIX NEUF HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 décembre 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD (à partir des votes des comptes-rendus des débats), Mmes SEBAIHI (à partir du point A), BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, M. HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, M. MARTINEZ (jusqu'au point B), Mmes PAURON, KIROUANE, PIERON, MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE (à partir des votes des comptes-rendus des débats), Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD.
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

Mmes SEBAIHI, adjointe au Maire (jusqu'au vote des comptes-rendus des débats),
M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. ZAVALLONE, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MARTINEZ, conseiller municipal (à partir du point C).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU.- *« Alors, il faut que nous désignons un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il une candidature ? Fanny Sizorn. »*

Mme SIZORN.- *« Je propose la candidature de Séverine Peter comme secrétaire de séance. »*

M. BOUYSSOU.- *« C'est une bonne candidature. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ? Merci. Non, on compte abstention. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU.- *« Dans les sous-mains, vous avez des ajouts concernant les points A, 16, 20 et 26 et vous avez y compris un agenda qui vous est offert et où vous verrez que je m'appelle « Philippe Bouyssou ». Il manque un « i » à mon nom, mais ce sera donc un collector. Alors dans les informations, sur le point 2 « Budget primitif 2015 DM2 », je rappelle aux conseillers municipaux qu'ils doivent signer avant de quitter la séance. On vous fera tourner un petit parapheur. Sur le point 5 « Avance de trésorerie à certains organismes », je rappelle aux membres du conseil d'administration de l'EPSMSI par exemple, qu'on décomptera leurs votes à la fin du scrutin. Vous avez également des documents qui sont consultables en séance :*

- *le rapport d'activité et le compte administratif du Syctom ;*
- *le dossier de modification du PLU ;*
- *le rapport d'activité annuel et le compte administratif du SEDIF ;*
- *le compte administratif du SIRESCO ;*
- *le rapport d'activité et le compte administratif du SIGEIF pour l'année 2014 ;*
- *le rapport d'activité et le compte administratif du SIPPAREC pour l'année 2014 ;*
- *le compte administratif du SIIM94 qui est également consultable en séance.*

Il me revient de faire approuver, nous avons trois procès-verbaux de retard. Donc, je commence par le procès-verbal du 24 septembre. Y a-t-il des observations sur ce PV ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, le procès-verbal est adopté.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

Je sou mets maintenant aux voix celui du 15 octobre 2015. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Aucune observation, donc je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

Je mets aux voix le procès-verbal du 19 novembre 2015. Alors, y a-t-il des observations d'abord ? Sandrine Bernard ? »

Mme BERNARD Sandrine. - *« Nous refusons de voter ce compte rendu dans la mesure où nous avons été contraints de quitter les lieux. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Donc, je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Alors, le procès-verbal est donc adopté. »*

(34 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A) MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

Élection des conseillers métropolitains et territoriaux

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Nous passons au premier point à l'ordre du jour. Alors, je vous ai épargné un lourd rapport d'introduction parce que la question de la création des territoires et de la Métropole sont des questions que nous avons eu maintes fois l'occasion d'aborder dans le cadre de ce Conseil municipal.*

Je rappelle simplement que le décret fixant le périmètre du territoire qui nous concerne, c'est-à-dire le T12, est paru, je crois, dans la nuit de dimanche à lundi - il me semble, quelque chose comme ça - émanant en direct du Conseil d'État. Ce décret a confirmé les périmètres envisagés c'est-à-dire que nous sommes 24 communes, 3 Communautés d'agglomération : Val de Bièvre, Communauté d'agglomération des portes de l'Essonne et CASA. Nous allons être le deuxième plus grand territoire de la Métropole, après Paris naturellement, et l'avis négatif que nous avons rendu sur le premier projet de décret puisque les villes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges n'étaient pas intégrées dans ce périmètre - nous l'avions demandé au titre des cohérences territoriales - ont été intégrées dans le nouveau projet de décret.

Donc, le décret étant paru, il nous appartient maintenant de désigner à la fois notre unique représentant au Conseil métropolitain, et 7 Conseillers municipaux qui doivent être désignés par notre Assemblée pour constituer la délégation de 8 au sein du Conseil de territoire dont je vous rappelle que le nombre est plafonné à 92 membres. Nous aurons en tout 8 représentants dans cette Assemblée territoriale.

Je note d'ailleurs - et les groupes politiques en ont été informés - qu'au dernier moment - cela date de la semaine dernière, je crois, de vendredi dernier -, les règles du jeu ont changé.

C'est-à-dire que jusqu'à maintenant le vade-mecum - ça s'appelle comme ça - que la mission de préfiguration avait diffusé depuis des mois et des mois, prévoyait, dans un souci d'équité entre les collectivités locales déjà membres d'une Communauté d'agglomération, entre les villes membres d'une Communauté d'agglomération, et les villes dites isolées qui n'étaient pas raccordées à une Communauté d'agglomération, qu'il n'y ait pas de limites pour les candidatures au sein des Assemblées communales. Or, la règle du jeu vient de changer : seuls les membres des Conseils communautaires, pour les villes ayant intégré une Communauté d'agglomération, peuvent être candidats à l'élection au Conseil de territoire.

Ça a amené à Ivry, j'imagine, mais aussi dans beaucoup de villes, les directions politiques des groupes et les municipalités, à changer au dernier moment leurs propositions de candidature, ce qui n'est quand même pas très convenable surtout quand les choses se décident le vendredi pour des Conseils qui se sont déroulés tout au long de la semaine - lundi, mardi, etc. Donc, j'ai écrit une lettre de protestation au préfet Monsieur Carencio et à la ministre Madame Lebranchu ; j'ai vu d'ailleurs que j'étais rejoint en cela par mon collègue Brétilon qui, lui aussi, a fait une lettre dont je partage les termes d'ailleurs, pour une fois, pour protester contre ces changements de règles qui sont vraiment inacceptables et portent encore une fois atteinte à la démocratie. Je dirais que ça souligne une fois encore l'impréparation et l'improvisation de la mise en place de cette Métropole du Grand Paris.

Alors, est-ce qu'il y a sur ces données générales, avant que nous passions à la désignation des scrutateurs, des interventions ?

On coupe le débat en deux ou en un seul ; il va y avoir deux votes : un vote pour le Conseil métropolitain et un vote pour la délégation au Conseil de territoire, mais je propose que s'il y a des interventions, nous les prenions maintenant sur cet ensemble de questions.

Qui souhaite intervenir ? Mehdy Belabbas. »

M. BELABBAS. - *« Monsieur le Maire, un mot rapide pour rappeler dans quel cadre nous allons, ce soir, voter l'élection de nos Conseillers territoriaux et dénoncer encore une fois le manque de démocratie qui a constitué au vote de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe sur la réforme territoriale, une loi qui conduit à écraser les plus petites formations politiques par un mode de scrutin injuste basé sur la proportionnelle à la plus forte moyenne reste. En tout les cas, en ce qui concerne les élus écologistes, nous travaillerons avec le même esprit de construction, avec le même esprit de loyauté et de solidarité qui nous anime chaque jour dans notre engagement au service des Ivryennes et des Ivryens.*

Un mot pour dire que le groupe des élus écologistes d'Ivry soutiendra la candidature de Philippe Bouyssou à la Métropole afin qu'il puisse représenter dignement, et comme il le fait d'habitude, l'ensemble du Conseil municipal dans cette Instance où les enjeux sont extrêmement importants. Nous avons fait le choix en toute transparence avec nos partenaires de la majorité de présenter une liste ce soir afin d'assurer uniquement la juste représentation des élus écologistes dans le futur Conseil des territoires, mais il ne s'agit absolument pas d'un acte de défiance, il s'agit simplement de respecter les équilibres de la proportionnelle, et nous travaillerons en lien étroit avec l'ensemble des forces de gauche au sein du futur Conseil de territoire.

Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci, Mehdy Belabbas. Y a-t-il d'autres interventions ?* »

Non, apparemment.

Je n'ai enregistré, si je puis dire, que ma candidature pour l'unique siège qui nous revient au sein du Conseil métropolitain. Effectivement, comme l'a dit Mehdy Belabbas - je n'en rajouterai pas par rapport à ça -, il nous a semblé important que ce soit le maire directement qui représente l'Assemblée communale dans cette instance où je rappelle que très peu de villes auront plus d'un siège. Il n'y a que les grosses villes de plus de 80 000 habitants qui pourront avoir deux représentants, mais vous voyez, Ivry, sur 209 membres - si le chiffre que j'ai en tête est le bon - n'aura qu'une seule voix et il faudra sans doute batailler pour faire entendre les intérêts de la population et de la ville.

Pour désigner les scrutateurs, je vais proposer peut-être Monsieur Valentin Aubry ; je crois que vous êtes un des plus jeunes de notre Assemblée et on va essayer d'équilibrer, une fille dans la majorité. Je vais demander à Sarah Misslin qui est juste au bout de la table et que nous aimons beaucoup de bien vouloir être scrutateur.

Vous acceptez tous les deux ? Très bien.

Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. Donc, on fait tourner l'urne.

Ceux qui ont des procurations, bien sûr, vous n'oubliez pas de voter pour vos mandants.

Le premier scrutin est le Conseil métropolitain. Ne faites pas de petits coeurs sur le bulletin ou il sera invalidé.

Vos bulletins sont dans vos sous-mains, excusez-moi, je n'avais pas précisé ; vous n'êtes pas obligés de le faire vous-mêmes.

Si les scrutateurs veulent bien prendre place.

(vote et dépouillement)

Je suis un peu gêné parce que cela ne se fait pas de proclamer les résultats quand on est candidat en même temps. J'ai été élu à 38 voix alors que je n'en attendais que 34 donc, je vous remercie vraiment.

M. BOUYSSOU proclame les résultats.

LE CONSEIL,

A1/ PROCÉDE à l'élection au scrutin secret du conseiller métropolitain qui siègera au Conseil de la métropole du Grand Paris :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
- Nuls	0
- Blancs	7
- Suffrages exprimés	38

Le candidat Philippe BOUYSSOU obtient 38 voix, soit 1 siège.

EST ELU en qualité de conseiller métropolitain :

- M. Philippe BOUYSSOU

(Applaudissements)

Sérieusement, je suis très ému d'avoir reçu des voix de l'opposition, je pense que c'est un signe positif pour l'avenir du rassemblement ivryen donc j'en suis tout à fait ému. Donc, ça me renforcera dans ma volonté de représenter dignement notre Assemblée, notre population au sein de cette Assemblée métropolitaine. Merci de votre confiance.

Nous allons passer au deuxième vote : vous avez plusieurs bulletins. Est-ce qu'il y a des groupes politiques qui souhaitent s'exprimer ? Olivier Beaubillard.

M. BEAUBILLARD. - *« Bonsoir tout le monde, Monsieur le Maire, chers collègues. Pour le Front de Gauche, bien évidemment j'appelle tout le monde à voter pour ses candidats. Ce sont Marie Pieron, Romain Marchand, Bozena Wojciechowski, Mourad Tagzout et Séverine Peter.*

Nous les connaissons, nous connaissons leur engagement, ils porteront nos projets pour que dans le futur territoire T12, nos villes coopèrent, mais ils porteront aussi nos inquiétudes et nos résistances face aux évolutions territoriales qui, petit à petit, disqualifient la commune en éloignant le citoyen du pouvoir et des moyens. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Y a-t-il d'autres interventions ? Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire. Les candidats proposés par le groupe Europe Écologie Les Verts seront Pierre Chiesa, Evelyne Lesens, Tariq Ait Amara, Catherine Vivien et Mehdy Belabbas.*

Il s'agit, pour les élus écologistes, de faire entendre dans le futur territoire, une voix progressiste, une voix différente de celle qui sera portée par les autres groupes avec les spécificités et les projets qui nous sont propres. Avec la nécessité également de faire vivre la diversité politique dans cette Instance sur des compétences qui sont extrêmement importantes.

Nous vous invitons, bien évidemment, à soutenir nos candidats avec Pierre Chiesa qui est vice-président de la Communauté d'agglomération Seine Amont en charge des questions liées à l'écologie et qui connaît bien les dossiers qui seront affectés à la Métropole, et Evelyne Lesens qui est également Conseillère communautaire et qui travaille sur ces questions-là depuis extrêmement longtemps. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Monsieur Belabbas. D'autres interventions ? Apparemment non. Donc, nous avons 5 bulletins de vote puisque nous avons enregistré 5 candidatures. C'est un vote qui sera à la proportionnelle.*

Olivier Beaubillard a rappelé nos candidats pour le Front de Gauche ; Mehdy Belabbas vient de rappeler les candidats pour le groupe Europe Écologie les Verts ; la droite a déposé une liste avec deux candidats : Madame Annie-Paule Appolaire et Monsieur Régis Leclercq ; le parti socialiste a présenté la candidature de Sandrine Bernard et le groupe la Liste radical, socialiste, républicain et citoyen nous présente la candidature de Pierre Martinez.

Donc, il y a 5 bulletins de vote parmi lesquels il vous en faut choisir un. On va faire tourner l'urne et ceux qui ont des mandats votent deux fois.

(vote et dépouillement)

M. BOUYSSOU proclame les résultats.

LE CONSEIL,

A2/ PROCEDE à l'élection au scrutin secret des conseillers territoriaux qui siégeront au Conseil de territoire de l'établissement public territorial dans lequel la ville d'Ivry est incluse :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	44
- Nuls	0
- Blancs	1
- Suffrages exprimés	43

Liste du groupe Front de Gauche obtient 20 voix, soit 4 sièges

Liste du groupe Europe Ecologie les Verts obtient 11 voix, soit 2 sièges

Liste du groupe Radical, Socialiste, Républicain et Citoyen obtient 1 voix, soit 0 siège

Liste du groupe Socialiste obtient 5 voix, soit 0 siège

Liste du groupe l'Alternative pour Ivry obtient 6 voix, soit 1 siège

SONT ELUS en qualité de conseillers territoriaux les membres du Conseil municipal suivants :

- Mme Marie PIERON
- M. Romain MARCHAND
- Mme Bozena WOJCIECHOWSKI
- M. Mourad TAGZOUT
- M. Pierre CHIESA
- Mme Evelyne LESENS
- Mme Annie- Paule APPOLAIRE

Félicitations, chers collègues.

(Applaudissements)

Bien, nous allons pouvoir maintenant dérouler normalement l'ordre du jour et je vais tout de suite passer la parole à Romain Marchand qui va nous présenter le point d'étape annuel sur la ZAC Ivry Confluences et le compte rendu annuel du concessionnaire.

Romain Marchand, vous avez la parole. »

B) URBANISME**ZAC Ivry Confluences**

- 1) Point d'étape annuel (Bilan 2015) Information
- 2) Compte rendu annuel 2014 du concessionnaire à la Collectivité

Rapporteur : *Romain Marchand*

M.MARCHAND. - *« Mesdames, Messieurs, chers collègues. Pour la quatrième année consécutive, notre Assemblée communale a donc à examiner le compte rendu annuel aux collectivités locales du projet Ivry Confluences réalisé par l'aménageur.*

Comme l'année dernière, je vous propose de profiter de cet exercice obligatoire pour faire un bilan global du projet dans toutes ses dimensions : bilan financier, accompagnement des habitants et des entreprises, avancement des projets de construction et d'aménagement de l'espace public, concertation avec les Ivryens, performances environnementales, gestion financière.

Ce bilan est, je le rappelle, réalisé par la ville. Cette année, vous l'aurez noté puisque vous l'avez, j'en suis certain, tous lu jusqu'au bout, il a connu une évolution importante. Nous avons voulu lui donner une dimension plus analytique et prospective dans la lignée des remarques qui avaient été formulées, à juste titre, l'an passé, lors de la présentation du bilan. L'objectif étant bien entendu de pouvoir réajuster ce projet, si nécessaire.

Évidemment, je vous demande d'ores et déjà de noter les limites de cet exercice dans la mesure où il s'agit de la première année d'évaluation sous ce format et qu'il n'est pas encore possible de disposer de données sur l'ensemble des sujets, non qu'elles n'existent pas, mais du fait du travail important à produire pour les transcrire sous la forme d'indicateurs pertinents.

Quoi qu'il en soit, j'espère que cela nous permettra d'améliorer l'appréciation collective de ce projet complexe et long et donc ce point d'étape est un moment important du pilotage. Il ne s'agit pas ici d'en faire la publicité, mais bien de réfléchir et de l'évaluer ensemble avec sérieux.

Je le dis tranquillement, cette année 2015 a été chargée et nous avons connu des moments de tension. Je pense évidemment à la question du maintien et du relogement des habitants ou encore de la pollution du collège, mais elle a aussi vu la concrétisation de nouveaux projets et la matérialisation d'avancées dont nous pouvons être fiers, j'y reviendrai.

À cet égard, je voudrais saluer et remercier de leur engagement les élus qui se sont impliqués dans le projet, membres de la Commission développement de la ville et du Comité de pilotage, mais aussi les élus en charge de l'habitat, de l'éducation, de la culture, des espaces publics, du commerce, de la démocratie, et je pense tout particulièrement, évidemment, à notre collègue Jacqueline Spiro, élue du quartier, qui a été fort sollicitée cette année et ne ménage pas son temps pour être au plus près des habitants.

Mes remerciements vont également aux agents de nos services municipaux, notamment de la Direction du développement urbain et de la Direction des espaces publics ainsi que la toute nouvelle référente du quartier pour leur engagement et leur professionnalisme jamais démenti, même lorsque certains d'entre eux ont eu à subir des attaques mettant en doute leur probité.

Je tiens solennellement à leur réaffirmer ce soir, en votre nom à tous, si vous me le permettez, chers collègues, notre confiance la plus totale dans le travail qu'ils effectuent au quotidien.

J'en reviens donc au bilan lui-même.

En termes d'avancées opérationnelles, en 2015, tout s'est accéléré. Quiconque a eu l'occasion de passer dans Ivry Port dernièrement a dû remarquer que des immeubles ont poussé. Des terrains, auparavant en friches, sont devenus des lieux où la vie s'installe petit à petit à la suite des familles qui emménagent et des équipements et espaces publics qui ouvrent leur porte.

L'école Rosalind-Franklin, premier groupe scolaire de la ZAC, a ouvert ses portes à la rentrée dernière.

En 2015, 397 logements ont été livrés ainsi que 131 logements pour étudiants. Cela concerne les programmes : Quai aux grains, Lumen, Ville Molière, Jean-Jaurès et le 96 Paul Vaillant Couturier.

Avec les nouvelles livraisons qui auront lieu dans quelques mois, ce seront près de 1 200 logements qui auront été construits à la fin de l'année 2016, respectant notre équilibre de 50/50 entre le social et l'accession à la propriété.

D'après les premiers chiffres que nous avons, plus de la moitié des acquéreurs sont des Ivryens ou des salariés d'entreprises installées sur le territoire de la commune.

Quant aux logements sociaux dont les premières livraisons auront lieu en début d'année prochaine, 2016, nous ne pourrons en faire le bilan que l'année prochaine, mais je crois que nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de ces premiers résultats qui montrent que notre ambition de produire des logements accessibles à tous, et en priorité aux habitants de notre ville - ambition qui est au cœur d'Ivry Confluences comme de tous nos projets urbains -, paye et permet à de nombreux Ivryens, issus du parc social ou du parc privé, un parcours résidentiel ascendant.

Dans ces temps où les responsables politiques sont disqualifiés parce que les actes, trop souvent, ne suivent pas les paroles, ici, nous tenons nos engagements et je tiens à le réaffirmer ce soir.

Au-delà des chiffres, je voudrais faire un petit aparté sur la question de la qualité des logements et attirer votre attention sur une expérience que nous menons actuellement sur l'îlot 3H - c'est le terrain qui est situé entre les terrains du BHV et la Seine. À notre demande, l'équipe d'architectes qui travaillent sur ce projet, plutôt que de concevoir des logements standardisés comme il s'en fabrique beaucoup aujourd'hui, a mené une réflexion poussée sur les modes d'habiter et les nouvelles typologies de foyers familiaux.

Ils en ont conçu des logements évolutifs qui peuvent s'adapter aux recompositions familiales, mais aussi des immeubles disposant d'espaces communs partagés ou encore de lieux de co-résidence. Bref, des logements et des immeubles qui placent l'Humain au cœur.

Je prends cet exemple, mais d'autres pistes de travail sont engagées et aussi d'autres à engager, sur l'habitat coopératif notamment, pour qu'Ivry Confluences soit l'occasion d'innover et de donner ainsi tout son sens à l'idée de produire la ville en réponse aux besoins des hommes et des femmes, évidemment.

« Faire la ville autrement » n'est qu'une expression vide de sens si cela ne s'accompagne pas en parallèle de projets novateurs en termes d'habitat, d'architecture, d'espaces publics, de démocratie comme nous avons su le faire en d'autres temps lors de la rénovation du centre-ville conduite par Jean Renaudie et Renée Gailhoustet.

2015 est aussi l'année du véritable lancement du chantier sur les espaces publics : création de la rue des Lampes, réfection du Boulevard de Brandebourg, démarrage des travaux sur le Square de la Minoterie, démarrage du forage du puits de géothermie. C'est le bazar à Ivry en ce moment et nous avons pris des dispositions pour améliorer l'information, la sécurité aux abords des écoles et dissuader les automobilistes en transit de passer par Ivry.

Mais au-delà des constructions et des livraisons, il est évidemment un élément central pour notre équipe municipale, celui de l'accompagnement des habitants.

Concernant les locataires, en cumulé depuis 3 ans, 29 foyers de la phase I ont été relogés - 41 sur l'ensemble des 3 phases - soit 6 de plus que l'an dernier à la même époque. Les preuves que nous continuons dans cette lancée : depuis l'écriture de ce bilan, 13 relogements supplémentaires sont en cours et devraient aboutir prochainement ce qui portera le total à 53. Les prochains efforts seront concentrés en direction des locataires du 107 au 115 boulevard Paul Vaillant Couturier.

Concernant les propriétaires, cette année 22 d'entre eux ont abouti à un accord amiable avec l'aménageur ; 22, mais qui représentent 55 lots de copropriété. Parmi eux, les 7 qui habitaient leur logement ont racheté un bien à prix très maîtrisé dans les constructions neuves pour s'y installer.

Depuis le démarrage de la ZAC, ce sont donc 27 propriétaires occupants qui ont vendu leur bien et acquis à prix maîtrisé selon le système que nous avons mis en place pour garantir le maintien à Ivry des habitants. Entre le moment où nous avons écrit ce bilan et aujourd'hui, 2 autres négociations ont abouti et 2 sont en discussion très avancée.

L'indicateur des relogements indique donc notre progression encourageante et qui montre que nous respectons notre engagement de relogement bien qu'évidemment, beaucoup reste à faire.

Je ne peux parler des relogements sans évoquer la Charte de maintien et de relogement que nous avons adoptée en juin dernier. Avec cette charte, nos engagements ont été clarifiés et mieux communiqués à tous les habitants puisqu'elle a été adressée à tous les locataires et propriétaires concernés comme nous nous y étions engagés. L'accueil et le suivi des habitants ont été renforcés par la reprise des permanences à la Banque des Confluences, et la mise en place d'un numéro d'appel spécifiquement dédié au suivi des situations individuelles.

Enfin nous avons repris et modernisé le journal trimestriel « Confluences » dont le premier numéro de la nouvelle formule a été diffusé il y a quelques jours, et engagé un travail important sur la communication du chantier.

Côté activité économique, évidemment, c'est un peu plus complexe. Je vous rappelle notre volonté que la moitié des mètres carrés construits dans l'opération bénéficiait à des activités économiques, à la fois dans une perspective de mixité entre habitats et emplois et de rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est en Île-de-France entre les emplois et les logements.

Pour le moment, l'essentiel de ce qui a été réalisé sont des rez-de-chaussée commerciaux ou de services comme l'implantation prochaine d'une boulangerie, d'un supermarché ou d'un médecin.

Cette année, le travail engagé avec Saint-Gobain pour reloger la Plateforme du bâtiment et Point P sur le projet Montivry s'est concrétisé, et les discussions se poursuivent avec notamment Axelis et Décorama pour leur relocalisation.

Différentes études ont été lancées afin de nous accompagner dans notre programme de développement économique. Elles se sont notamment penchées sur nos objectifs en termes d'activités productives - le tertiaire et le commerce - eu égard au marché actuel et aux potentialités économiques du secteur.

Sans entrer dans les détails de l'étude - vous trouverez l'ensemble des éléments dans le bilan ou vous les avez déjà lus -, ces études nuancent à la baisse nos objectifs puisqu'elles estiment réalisables environ 55 % des mètres carrés que nous avons fléchés sur l'activité. Cela nous interroge évidemment.

Je ne vous proposerai pas ce soir de remettre en cause la programmation initiale du projet qui repose sur notre ambition d'une ville mixte, et d'ailleurs les études données ne débouchent pas cette conclusion. Néanmoins, et c'est cela qui est intéressant, elles mettent en évidence certaines actions que nous pourrions engager afin de garantir un niveau ambitieux de développement économique.

Parmi celles-ci, la production d'un immobilier d'activités à bas coût -encore plus bas que ce que nous produisons aujourd'hui - qui pourrait aider à l'implantation d'entreprises sur notre territoire. De ce point de vue, un travail est à engager en direction d'investisseurs pour construire des montages innovants.

J'en viens aux questions environnementales. On m'avait reproché tour à tour de faire du « greenwashing », puis de noyer complètement les questions d'environnement dans le bilan annuel. Vous pourrez mettre à mon crédit le fait que j'essaye, chaque année, de tenir compte des remarques qui sont faites l'année précédente et cette année encore je vais m'y employer.

Je vous propose donc de faire cette année un focus sur deux enjeux particuliers que sont l'analyse environnementale des premières constructions livrées et celle des pollutions qui ont marqué nos débats avec l'affaire du collègue.

J'anticipe les remarques : évidemment, ces deux sujets ne résument pas à eux seuls les enjeux liés à l'environnement et au développement durable tel que nous les traitons dans le projet urbain, mais dans la mesure où ils ont été au centre de nombreuses réflexions cette année, il m'a semblé intéressant de nous y arrêter.

La qualité environnementale du projet et notamment des immeubles d'habitation est l'une des thématiques phares du Plan guide engagé par l'aménageur accompagné par un bureau d'études spécialisé. Ils ont travaillé différents outils d'analyse qui doivent permettre d'évaluer chaque projet dans le projet à la fois sur des critères strictement liés à l'environnement - la végétalisation des projets, les consommations d'énergie, l'ensoleillement, l'isolation, la qualité des matériaux de chantiers, etc. -, mais aussi sur des critères en rapport avec l'usage - mutualisation des espaces, accès à des dispositifs de mobilité durable, place des habitants dans la conception du projet, prolongement extérieur des logements.

Ces outils vont permettre deux choses : d'une part de mesurer la conformité des projets aux prescriptions environnementales, qu'elles soient liées aux exigences réglementaires, à notre Charte écoquartier ou aux critères du label national écoquartier que nous venons d'ailleurs d'obtenir - je le signale pour ceux qui n'auraient pas eu l'information - pour la ZAC du Plateau ; d'autre part, ces outils vont nous permettre d'aller au-delà en fixant ensemble les ambitions que nous souhaitons atteindre.

D'ailleurs, suite à nos échanges en Commission de développement de la ville, nous avons décidé d'engager un travail conjoint avec le bureau d'études et l'aménageur pour déterminer ensemble ces niveaux d'ambition.

S'agissant de la pollution des sols, vous savez que sur notre territoire, les terrains sont souvent fortement pollués du fait de la présence historique d'industries à une époque où les normes étaient quasi inexistantes. Cela impacte l'ensemble des projets que nous développons, et malgré ce que l'épisode du collège a pu laisser penser, aucun projet de construction n'est engagé sans une démarche extrêmement rigoureuse et encadrée par la législation comprenant : étude de sols, plan de dépollution et mesures de vérification tout au long du chantier. Ce sont d'ailleurs ces mesures qui ont permis de déceler la pollution résiduelle sur le chantier du collège.

À ce jour, nous n'avons aucune nouvelle information par rapport à ce qui a déjà été communiqué à la Commission développement de la ville à savoir que l'expertise judiciaire est en cours ; tous les travaux ont été stoppés à la demande de l'expert qui devrait rendre son travail au mois de janvier, rapport qui déterminera les responsabilités et modalités de dépollution à engager.

Il a par ailleurs été convenu en Commission développement de la ville d'un temps de travail pour explorer un peu mieux le sujet en invitant des professionnels et spécialistes du secteur.

Pour revenir à la question plus générale des pollutions, je me permets un petit aparté : nos banlieues populaires ont pendant longtemps été cantonnées à un rôle de territoire servant de la capitale accueillant ces industries et équipements polluants et gourmands en foncier que Paris ne souhaitait pas loger. Nous en payons aujourd'hui le prix fort avec des terrains pollués qu'il est extrêmement coûteux de dépolluer pour les aménager.

Nos territoires ayant nourri et servi l'ensemble de la région durant des décennies, il serait juste, aujourd'hui, que l'héritage de ce passé servant soit assumé collectivement. À titre d'exemple, nous pourrions proposer qu'un fonds de péréquation soit mis en place afin de répondre au défi de la dépollution des sols.

Vous l'aurez compris, à travers notre projet d'aménagement, nous cherchons à générer un foncier durable, à double titre : dépollué donc rendu propre à de nouveaux usages, mais aussi mis hors des logiques spéculatives pour profiter au plus grand nombre, car c'est bien ainsi que nous entendons l'enjeu de développement durable comme un levier pour transformer durablement le système à fois sur le plan environnemental, social et économique, loin des pratiques verdissantes, qui pensent que l'on peut sauver l'environnement sans s'attaquer au modèle économique libéral.

Dernier point avant d'en venir aux questions financières : la participation des habitants. Nous avons, l'an dernier, fait état du lancement des revues de projet citoyennes, Instances de débats et de co-construction autour du projet. Nous avons continué cette année, notamment autour de deux sujets : élaboration de la Charte de maintien et de relogement des habitants et la conception de l'îlot 3H dont je parlais tout à l'heure. Au total, ce sont deux revues de projet citoyennes de 130 personnes environ et 3 ateliers d'une cinquantaine de participants qui ont eu lieu cette année.

Des discussions - je le dis sincèrement - à chaque fois passionnantes, fidélisant une partie des habitants qui commencent à véritablement s'approprier le projet urbain. D'ailleurs, je pense que cela n'est pas étranger au fait que le Comité de quartier, relancé sous la houlette de Jacqueline Spiro, soit investi depuis quelques mois par un groupe de personnes désireux de s'impliquer davantage dans le projet. La première réunion publique organisée à leur initiative avec Bruno Fortier, l'architecte coordonnateur de la ZAC, a été une véritable réussite à la fois en termes de participation - 80 personnes -, de contenu et de perspectives. Ils réfléchissent désormais aux suites de cette initiative, par exemple en invitant chacun des architectes de secteur.

Je ne peux que me féliciter de cette dynamique qui vient utilement compléter la démarche de concertation plus institutionnelle que nous menons de notre côté et, pourquoi pas, la bousculer. Cela nous invite à une réflexion politique afin de renouveler nos propres pratiques pour toujours mieux lier aménagement de la ville et participation des habitants.

J'en viens au bilan financier de l'opération et à sa gouvernance. Vous disposez de l'ensemble des données chiffrées et commentées dans les documents qui sont soumis à notre approbation, je ne rappellerai donc ici que quelques éléments clés.

Le bilan de la ZAC est, vous vous en souvenez, au total de 726 M€, dont 244 M€ d'équipements et espaces publics, bâtiments et infrastructures comprises.

Pour l'exercice 2014 - 2014 puisque le CRACL, qui donne les données financières, concerne celui de 2015 et donne les résultats de l'année précédente -, ce sont près de 41 M€ de dépenses qui ont été réalisés, dont plus de la moitié pour les équipements publics et moins de 20 % pour les acquisitions foncières.

Pour rappel et pour comparer, l'an dernier les dépenses s'élevaient à 32 M€ dont quasiment la moitié liée aux acquisitions foncières. On voit donc, à travers de l'évolution des dépenses, de quelle façon le projet se développe : les lots ont été acquis, place maintenant aux constructions, aux immeubles et aux équipements publics.

Côté recettes, elles s'élèvent à près de 34 M€ dont les deux tiers proviennent de la vente des charges foncières et 5 M€ de subventions accordées par l'État, la région et le département.

J'attire de nouveau votre attention sur les participations publiques qui s'élèvent dans le bilan global à 150 M€, dont 6 M€ annuels versés par la ville pendant 5 ans, et qui sont, je le rappelle, la traduction de notre volonté de construire des logements accessibles et de maintenir l'activité dans notre ville.

Il nous faudra être collectivement vigilants à ce que l'ensemble des partenaires - y compris la région qui vient de changer de majorité politique - tiennent leurs engagements sur le soutien financier à notre opération d'aménagement.

De la même façon que le budget d'une collectivité traduit le projet politique des élus, celui d'Ivry Confluences est le reflet de notre choix d'une ville pour tous. Nous pourrions faire un choix tout autre, celui de tirer des sommes conséquentes d'une telle opération, en nous livrant à la spéculation foncière, en offrant notre ville aux grands investisseurs et en les laissant construire uniquement des logements en accession où le prix pourrait assez facilement avoisiner les 5 000 €/m².

D'ailleurs, lorsque le Gouvernement sabre à ce point dans nos budgets, n'est-ce pas cela qui nous pousse à céder aux sirènes du tout logement, à vendre notre ville à la découpe et accepter ainsi l'exclusion des classes populaires ? Nous refusons cela. Dans ce projet, les règles du jeu sont claires : maîtrise du foncier, logement accessible pour tous, mixité des fonctions urbaines, participation des habitants. Et pour être encore plus clair, dans notre jeu - si je peux me permettre le mot -, ceux qui sont obligés de rogner sur le contenu de leur poche, ce sont bien les promoteurs et les investisseurs.

Permettez-moi, avant de conclure, un mot sur la gouvernance du projet. Je me félicite du rôle croissant joué par la Commission développement de la ville sous l'impulsion de son président, Romain Zavallone, qui a été cette année un véritable moteur de la gouvernance du projet. Je pense par exemple à l'élaboration de la Charte qui a fait l'objet d'un travail d'amendements poussé au sein de la Commission, mais aussi au bilan examiné à deux reprises ces derniers mois.

Le Comité de pilotage qui rassemble notamment les partenaires institutionnels du projet, s'est réuni une fois pour tirer un bilan d'étape du Plan guide et sera sollicité en début d'année pour examiner le bilan annuel de la ZAC.

Qu'en sera-t-il l'an prochain ? Nous avons tous à l'esprit que les recompositions territoriales et les transferts de compétences en cours qui risquent d'avoir un impact sur la gouvernance et le pilotage du projet sans que nous puissions dire à ce jour exactement comment elles vont se traduire. Nous savons que les compétences liées à l'aménagement et à l'habitat seront transférées au territoire à compter du 1^{er} janvier 2017, y compris au plan opérationnel, c'est-à-dire la conduite concrète des opérations d'aménagement.

Cependant, les discussions que notre Maire a engagées avec ses 23 homologues du futur T12, confirment que le principe de coopérative de villes que nous portons, permettant le respect de chaque commune et de ses choix pour le développement de son territoire, est validé par tous. Il nous faudra donc rechercher dans les prochains mois comment le pilotage concret, quotidien de nos projets urbains pourra, dans la nouvelle organisation institutionnelle, continuer à être assuré par les élus d'Ivry et à travers eux, les habitants d'Ivry.

Qu'on me comprenne bien, il ne s'agit pas ici de querelles de clocher, mais si nous voulons conserver les choix politiques audacieux de notre projet de ville populaire, solidaire, anti-spéculative, si nous voulons que nos habitants puissent continuer d'influer dessus comme ils le font depuis le début, alors il n'y a d'autre issue que d'en garder la maîtrise.

Dans les mois qui viennent, je vous assure de ma totale détermination à œuvrer en ce sens pour que les intérêts des Ivryens continuent d'être défendus.

Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Monsieur Marchand, vous avez failli être applaudi tellement c'était bien. Qui souhaite intervenir sur ce point ? » Sébastien Bouillaud.*

M. BOUILLAUD. - *« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Vous nous présentez un rapport d'activité dont toute l'opération semble se dérouler au fil de l'eau. Je pense que personne n'est dupe et tout le monde sait bien qu'il y a de grandes difficultés sur cette opération.*

Ce point d'étape annuel ne fait part d'aucun dysfonctionnement, d'aucune difficulté particulière ; vous nous fournissez de beaux tableaux, des chiffres en veux-tu en voilà afin de mieux nous perdre. En clair : circulez, il n'y a rien à voir !

Pourtant, de nombreuses questions se posent sur le déroulement de cette opération dont l'Humain semble avoir été mis de côté au profit des intérêts des promoteurs immobiliers.

Où en êtes-vous dans vos perspectives de commercialisation des 650 000 m² de locaux ? Cette surface représente - et vous le signalez - 50 % de la surface totale des constructions prévues. Alors que vous dénoncez le fait que certains bureaux restent vides pendant que certaines personnes cherchent à se loger, vous continuez à créer des surfaces de bureaux et de tertiaire ; n'est-ce pas ici paradoxal ?

Pouvez-vous nous donner plus d'informations également sur le résultat de la dépollution des parcelles TOTAL et ARF que vous avez acquises récemment ? Ivry Confluences recouvre une grande partie d'ex-terrains industriels qui aura nécessairement un impact pour les futurs équipements publics. Cette dépollution est-elle effective ? A-t-elle été à votre charge ? Entre les sols et la circulation à venir, quel sera le niveau de pollution au quotidien de cette opération pour ses futurs habitants ? Pourront-ils y faire leur potager ?

Vous menez des études de diagnostic des sols sur diverses parcelles. Quels en sont les résultats ? Vos documents font souvent part de nombreux démarrages d'opérations, mais rarement de leurs résultats. Avez-vous quelque chose à nous cacher ?

Que va devenir le collège Ivry Confluences qui a coûté plus de 8 M€ de travaux ? Où en sont les études de sols et d'air ?

Avez-vous effectué des études complémentaires concernant les sols des futures constructions et notamment pour les résidences actuelles, futures et passées ? Les habitants ont un droit à l'information.

Les deux cessions prévues pour 2015 - BHV et le terrain de la Ville de Paris - ont-elles été réalisées ? Les promesses de vente du terrain total sont-elles effectives ?

À fin 2014, l'opération est en déséquilibre de plus de 100 M€. Les ventes de charges foncières ne sont réalisées qu'à hauteur de 10 % des 568 M€ attendus. D'ici à 2019, dans moins de 5 ans, vous prévoyez de collecter 470 M€ de produits de gestion soit près de 100 M€ par an. Sincèrement, qui peut croire à une telle somme ? Ces recettes n'ont-elles pas été largement surestimées ? N'est-il pas temps de revoir l'équilibre financier de l'opération, car à la fin - si on y arrive un jour - cela sera aux contribuables ivryens de payer la différence et celle-ci peut s'élever à plusieurs dizaines de millions d'euros voire plus, car nous manquons clairement d'informations concernant le niveau d'endettement, aujourd'hui, de l'opération.

Les acquisitions sont en retard par rapport au programme initial et les travaux sont à peine commencés. Il est vraiment temps d'ouvrir les yeux et de revoir votre copie en profondeur.

Les frais divers et généraux s'élèvent à près de 1,7 M€. J'ai besoin de savoir, de connaître l'intérêt pour vous d'aller exposer le projet d'Ivry Confluences à travers différents salons immobiliers tels que le SIMI - salon de l'immobilier d'entreprise -, le marché international des professionnels de l'immobilier ou le forum des projets urbains. Ne préférez-vous pas avant tout expliquer votre projet aux Ivryens plutôt que de chercher à exporter votre modèle ?

En effet, au lieu de se pavaner dans ces beaux salons professionnels, à rester dans l'entre-soi, ne préférez-vous pas vous confronter aux vrais gens du quartier, à la réalité ? Les Comités de quartier semblent être faits pour ça. Vous vantez habituellement ces outils de démocratie, lieux de débat comme vous dites, néanmoins vous ne semblez pas être très courageux pour affronter les vrais sujets. En effet, depuis plus d'un an vous refusez d'aborder le thème du relogement et la situation des habitants dans ces Comités de quartier. Vous censurez en permanence ces sujets. Quand cela vous arrange, vous préférez que la décision vienne d'en haut. La coopérative citoyenne a des raisons de s'inquiéter.

Vous souhaitez avancer avec un bulldozer, mais vous oubliez l'Humain. Le relogement des actuels résidents est très en retard.

Parmi les 45 accords amiables signés en 2015, aucun propriétaire n'a pu rester sur Ivry, seuls 10 % des propriétaires ont trouvé une solution 4 ans après le début du projet et à peine 20 % des locataires sont aujourd'hui indemnisés. Les indemnités que vous versez servent d'ailleurs de variable d'ajustement à une opération qui ne peut, au final, s'équilibrer. Ce déséquilibre était à prévoir avec des recettes surestimées et des acquisitions foncières largement sous-estimées de plus 100 M€.

C'est le petit propriétaire qui va trinquer, dont son toit est parfois son seul patrimoine. D'ailleurs, dans le tableau des acquisitions que vous nous fournissez, il manque le prix d'acquisition à côté de la surface ; sans doute un simple oubli !

Que vont devenir la plupart des résidents du quartier quand la possibilité pour les résidents de rester sur Ivry est minime ? Ils sont donc le plus souvent obligés de s'exiler en seconde couronne. Ces méthodes sont néanmoins tout bénéfique pour vous, la SADEV 94 et les promoteurs. Par contre, pour les Ivryens aujourd'hui sur le quartier, c'est parfois toute une vie qui s'écroule.

Nous vous demandons aujourd'hui de revoir votre copie en profondeur afin de tenir compte de la situation des habitants et des commerçants du quartier, de les écouter et de nettement améliorer l'information que vous proposez.

« *L'Humain d'abord* », comme vous disiez ! »

M. BOUYSSOU. - « *Vous voyez, vous aussi vous avez été applaudi ce soir, c'est bien. Je vais arrêter de faire des commentaires parce qu'après vous allez encore vous plaindre dans Ivry ma Ville d'être mal traité et de vivre un enfer dans ce Conseil municipal. Donc je me réserve pour plus tard les commentaires sur votre intervention et je passe la parole à Jacqueline Spiro.* »

Mme SPIRO. - « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je tiens tout d'abord à remercier Romain Marchand et les services pour le travail fourni en tant que Conseillère municipale déléguée du quartier d'Ivry Port qui suis en contact permanent avec les habitants.*

Tenant compte des remarques faites l'année dernière, le bilan réalisé comporte des indicateurs clairs qui nous donnent un vrai regard sur le projet en cours. Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas y revenir. Peut-être un mot pour rappeler que nous avons, avec ce bilan, la confirmation que le projet d'aménagement Ivry Confluences est bien une opportunité pour les Ivryens. La transformation de notre ville n'a de sens que si elle bénéficie à tous ses habitants. Loin d'entraîner l'exclusion des classes populaires, elle leur permet au contraire d'améliorer leurs conditions de vie, de logement, de transport.

Ceci étant, tout n'est pas rose, je peux le dire, il ne s'agit pas de faire dans l'angélisme. D'abord parce que ce projet, dans les ambitions politiques qu'il porte, est forcément un combat quotidien. Un combat contre des intérêts, des politiques, des orientations qui ne sont pas les nôtres. Non, la ville et son aménageur ne cherchent pas à engraisser Bouygues ou je ne sais qui. Nous sommes dans un bras de fer permanent que ce soit avec l'État - je pense au financement du logement social -, avec les financeurs, les constructeurs pour que notre projet qui a l'obligation d'être à l'équilibre réponde bien à nos objectifs.

Nous avons aussi une vraie difficulté à valoriser ces originalités que conduit la Ville d'Ivry. Je pense à la Charte de relogement, aux commercialisations prioritaires pour les Ivryens au prix maîtrisé, aux clauses anti-spéculatives, etc.

Comment on traduit ces questions concrètes pour être entendus dans la ville et au-delà ? Comment fait-on pour donner à voir qu'il y a des moyens d'aménager autrement que ce qui se fait habituellement pour et avec les habitants, et que nous utilisons tous les leviers dont on dispose pour cela ?

Ensuite, parce qu'il met en évidence des limites, des difficultés que nous rencontrons, des impensés, des attentes et des besoins que nous n'avons pas toujours bien anticipés ni prévus. Ce sont ces quelques points, quelques remarques, idées et propositions que je veux, ce soir, vous soumettre.

L'un des sujets cruciaux concerne l'accompagnement des habitants. Il y a bien évidemment l'accompagnement des Ivryens impactés directement au travers de la Charte du maintien et du relogement votée en juin. C'est un document unique et inédit issu d'une démarche citoyenne qui garantit notre engagement, qui le contractualise.

Nous avons également mis en place des permanences à la Banque des Confluences une fois par mois pour aller à la rencontre des Ivryens qui veulent s'informer ou évoquer leur situation.

Mais lorsqu'on parle de l'accompagnement, nous ne pensons souvent qu'au point de vue de ceux qui habitent le quartier et qu'au moment de leur déplacement ; or, il y a ceux qui arrivent, les nouveaux habitants, Ivryens, Val-de-marnais, Parisiens ou bien venus d'ailleurs. Comment sont-ils accueillis, informés ? Et ceux qui sont déplacés, relogés, où vont-ils ? Quelle est leur situation une fois relogés ? Comment vivent-ils dans leur nouveau quartier ? Je crois que nous avons, avec ces questions, des chantiers à ouvrir pour penser l'accompagnement dans sa globalité tout au long du projet.

D'ailleurs, dans tout projet d'aménagement, nous avons l'image de l'avant - le quartier tel qu'il était -, et de l'après - le quartier tel qu'il sera affiché sur le papier -, mais il me semble qu'une question subsiste peu souvent posée, du moins peu souvent pensée, anticipée, construite, celle du pendant. Je veux dire par là, comment faire vivre un quartier en pleine mutation ? Dans le temps long des achats, rachats, déménagements, démolitions, rénovations, constructions et reconstructions, la vie continue pour les habitants, les commerces, les entreprises, les équipements publics, pour tout le monde. Nous voyons souvent des immeubles vides, des devantures de magasins fermées, des entrepôts et des usines en friches. Que peut-on en faire ? Comment peut-on continuer à créer de la vie tout au long d'une opération d'aménagement pour que celle-ci ne soit pas vécue comme quelque chose de dur et de triste ?

Certes, nous agissons ; nous répondons aussi à des demandes ou bien à des situations de squat effectif, mais souvent au coup par coup. Je pense que nous pourrions l'anticiper : habitations temporaires, projets éphémères, squats, tout cela pourrait créer de la vie. Cela pourrait permettre le développement d'autres pratiques, d'autres usages des lieux et des espaces.

La question même de savoir si on doit le permettre mérite, je trouve, d'être posée et d'être discutée collectivement avec les citoyens, notamment. À ce titre, la participation citoyenne est un engagement fort de notre programme d'Ivry au cœur. Beaucoup de choses se font : les revues de projet citoyennes, les permanences, les balades urbaines.

Dans ce processus, le rôle des Comités de quartier me paraît très important, leurs liens avec les espaces de construction citoyenne qui se créent ne sont pas encore assez élaborés, même si de belles expériences naissent.

C'est l'exemple récent du débat avec Bruno Fortier, l'un des architectes d'Ivry Confluences, que les habitants ont construit, organisé et animé. L'idée de l'interroger sur sa vision d'Ivry Port demain, d'en échanger pour avancer ensemble. Cela pose la question de comment des projets peuvent s'articuler avec l'existant ? Comment on travaille de façon plus transversale et démocratique ?

Enfin, l'expérience architecturale particulière de niveau 3 doit nous encourager. En partant des usages des habitants, de leur mode de vie dans un logement, les architectes ont construit avec eux les contours des futurs logements pour qu'ils puissent s'adapter aux évolutions permanentes de notre façon d'habiter. Un projet comme celui-là ne doit-il pas être l'occasion de changer les pratiques, d'être dans une autre conception de l'architecture, de l'aménagement ? Ne peut-on pas étendre ces expériences à d'autres champs comme les commerces, les activités économiques, les équipements publics ?

Ce sont ici quelques pistes de réflexion que je voudrais vous soumettre, à la fois pour le devenir du projet d'Ivry Confluences et plus globalement sur les questions d'aménagement.

Nous sommes peut-être encore trop dans la réaction et pas assez dans l'anticipation et la construction collective en amont. Soyons tout de même conscients que peu de villes produisent autant d'innovations sur de tels projets pour répondre réellement aux besoins des gens et soyons fiers d'en être porteurs pour Ivry et pour les Ivryens. Et je rajouterai : Les Humains d'abord. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Jacqueline Spiro. Vous, vous n'êtes pas applaudie, pourtant, après la manif qu'on a eue ce soir devant l'Hôtel de Ville, voir un élu de la majorité appeler au squat à Ivry Confluences... Vous passerez dans mon bureau après la séance, Jacqueline, parce qu'attention ! »*

Ensuite Mehdy Belabbas.

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire. J'aimerais tout d'abord remercier notre collègue Romain Marchand pour la qualité de sa présentation, à la fois précise, claire et concise. Je constate avec intérêt que, désormais, le développement durable et les questions liées à l'écologie font entièrement partie de vos interventions, cher Monsieur Marchand, et je ne vous taxerai pas ce soir, comme j'ai pu le faire il y a quelque temps, de faire du « greenwashing » dans vos interventions.*

Comme vous le savez, la zone d'aménagement concerté d'Ivry Confluences est l'un des plus gros projets d'urbanisme francilien. D'ici à 2025, c'est un nouveau quartier qui va naître sur près de 145 ha, avec 1,3 million de mètres carrés de bâtis. Ainsi, c'est le quart de notre ville qui verra son visage remodelé en profondeur.

Cette ZAC s'est donné pour ambition, 10 % d'équipements publics, 40 % d'activités économiques - bureaux et commerces -, 50 % de logements dont la moitié en logement social. Ce projet revêt donc par son ampleur une importance stratégique pour l'avenir de notre commune.

Deux types de documents nous sont présentés ce soir :

- le premier, un document juridique, obligatoire, est le compte rendu annuel 2014 du concessionnaire à la collectivité, le CRACL réalisé par SADEV 94 ; c'est un instrument comptable, essentiellement technique, comportant un bilan prévisionnel, un plan de trésorerie et un tableau des acquisitions et cessions réalisées ;*
- le second document, réalisé par les services de la ville, présente un point d'étape annuel. Ce bilan 2015 se caractérise par une dimension plus analytique et prospective.*

L'étude de ce bilan 2015 nous permet donc d'avoir une photographie assez claire de l'état d'avancement du projet et des problématiques liées à ce dernier. Aussi, nos observations s'articuleront autour de deux perspectives : une perspective budgétaire d'abord, puis une prospective environnementale.

Dans un contexte marqué par de fortes contraintes budgétaires, des baisses de dotations de l'État et des incertitudes institutionnelles liées à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, nous devons être particulièrement attentifs à l'équilibre financier du projet Ivry Confluences.

En effet, une partie de l'équilibre financier de la ZAC dépend de la commercialisation de biens immobiliers commerciaux. La situation de l'immobilier d'entreprise va donc être suivie avec attention. En cas d'effondrement de ce marché, il y a un risque pour la ville de devoir se substituer à la SADEV 94 pour financer l'équilibre de la ZAC. Avec en toile de fond une reprise économique très incertaine, nous devons veiller à ce que les projets soient le mieux calibrés possible.

Le marché des bureaux en Île-de-France ne s'est que timidement redressé en 2014 avec une demande placée en hausse de 15 % par rapport à 2013, mais inférieure de 8 % à la moyenne des dix dernières années.

Dans le Val-de-Marne, le premier semestre 2015 s'est montré très calme sur le marché du bureau, seuls 30 000 m² ont été commercialisés soit 43 % de moins par rapport à la même période de l'année dernière. Seuls 13 % de ces surfaces commercialisées concernent des produits neufs, la majorité étant des produits de seconde main.

Pour les locaux d'activité, le premier semestre 2015 a été particulièrement calme puisque seulement 31 000 m² ont été commercialisés soit 50 % de moins par rapport à la même période en 2014.

Ivry figure parmi les communes où il y a le plus grand nombre de transactions, certes, mais se trouve être également la commune où l'offre est la plus importante : 10 % de l'offre du département.

Nous voyons donc que le volume des transactions ne reflète pas, en ce qui nous concerne, la bonne santé du marché. Ainsi, pour Ivry Confluences, le bilan 2015 indique qu'un pôle tertiaire principal est programmé dans le cadre du projet CitySeine. Celui-ci a subi plusieurs retards de développement notamment liés à la crise de 2008 et à ses effets en termes de commercialisation. Les effets de cette crise se font donc déjà sentir.

Toujours en ce qui concerne les bureaux, un cabinet privé, externe, mandaté par la ville, a mis en exergue qu'Ivry Confluences risquait de se retrouver confronté à la concurrence d'autres projets tertiaires d'envergure dans des sites déjà identifiés comme Paris rive gauche ou bénéficiant d'une meilleure accessibilité comme les Ardoines. C'est pourquoi il nous semble judicieux de chercher une plus grande adéquation entre la demande des entreprises et l'offre que la ZAC est susceptible de leur proposer, et cela même si cela implique de revoir de fond en comble certains projets phares. Par exemple, l'immeuble Leclerc sur l'îlot BHV répond-il, par sa dimension, aux réalités du marché ? C'est une question que nous pouvons légitimement nous poser.

Par conséquent, nous pensons qu'il faut faire preuve de mesure en matière d'équilibre et d'échelonnement des programmes. C'est d'ailleurs ce que souligne le bilan 2015 qui explique - je cite - « qu'il s'agit d'évaluer l'impact des ajustements nécessaires pour la bonne marche du programme de développement économique. » Si les bureaux ne se vendent pas, il serait facile de dire : construisons plus de logements à la place. Certes, les besoins sont là, mais l'éventuelle compensation de la réduction du nombre de bureaux par un surcroît de logements doit être considérée avec la plus grande prudence, car cela générerait le passage à un nouveau seuil en matière d'équipements publics dont il faudrait dégager de nouveaux financements.

Comment financer les écoles, les crèches, les espaces publics dans cette période de réduction des dotations de l'État ?

C'est donc une équation assez compliquée qui nous est imposée. En outre, cela remettrait en cause la mixité d'usages que nous avons souhaité pour ce projet.

Trouver le bon dosage revêt donc une nécessité absolue si l'on ne veut pas que la viabilité économique du projet soit définitivement altérée. Ce risque est, hélas, loin d'être irréaliste.

Plus globalement, un programme aussi ambitieux doit associer, autant que faire se peut, l'ensemble des habitants et des habitantes au devenir de leur quartier avec un projet qui corresponde à leurs besoins. Dans cette perspective, les revues de projet citoyennes, si on réunit plus de 130 personnes en réunion plénière et de 30 à 50 personnes en atelier, vont dans le bon sens. C'est également dans ce cadre que la Charte de maintien et de relogement des habitants a été discutée et votée par notre Conseil municipal.

De même, une Commission de conciliation a été mise en place et s'est réunie pour son installation en octobre dernier. Cette instance doit pouvoir régler un certain nombre de situations problématiques au plus près de la réalité des personnes impactées par le projet. À ce titre, nous regrettons que le collectif Ivry sans toi(t) qui entend défendre les habitants du quartier ne se soit pas encore pleinement saisi de cet outil et nous les encourageons vivement à le faire.

Nous devons également amplifier notre communication autour de ce dispositif afin que toutes les personnes impactées par le projet en soient bien informées.

Nous ne cesserons de le répéter, la participation citoyenne est une exigence démocratique indispensable quant à la bonne marche de l'ensemble du programme. Cette participation doit également fonctionner de façon pragmatique et régulière. Les choix d'il y a 10 ans doivent être réinterrogés au regard de ce qui a été fait et du retour d'expérience que nous en avons.

Les écologistes sont toujours sensibles à l'expertise et à la mobilisation citoyenne. De Notre Dame des Landes au projet du tunnel Lyon-Turin en passant par le barrage de Sivens, nous sommes solidaires des citoyens qui se dressent courageusement contre des projets portés contre leur volonté. Si le projet d'Ivry Confluences n'entre pas, selon nous, dans la catégorie des grands projets inutiles, il ne peut pas se faire contre une partie de ses habitants comme nous le répétons depuis plusieurs années.

Il n'y a pas de regrets à avoir si on doit renoncer à telle ou telle partie du projet à partir du moment où l'on tient compte des évolutions économiques, sociétales et environnementales. Si nous devons avoir de l'ambition pour l'habitat neuf qui doit être parfaitement isolé et à énergies positives, nous ne pouvons négliger l'habitat ancien qui attend également une rénovation énergétique digne de ce nom.

En second lieu, les élus écologistes d'Ivry restent plus que jamais vigilants au volet environnemental du projet Ivry Confluences. Ce bilan nous apparaît pour le moins contrasté, même si certaines évolutions positives sont très encourageantes. Ainsi, la surface végétalisée pondérée - SVP - est un dispositif intéressant qui constitue une innovation majeure dans la réglementation dans la mesure où il s'agit d'obliger les constructions neuves à atteindre un niveau de végétalisation qui correspond à 50 % du terrain, ramené à 20 % pour les activités qui ne pourraient pas atteindre un tel score dans leurs contraintes économiques. Ainsi, le développement urbain se met au service de la nature en ville.

Nous reposons cependant la question de la place donnée aux espaces verts dans le projet Ivry Confluences. Où en est la réalisation de la confluence dont la surface n'a cessé de se réduire depuis le lancement de la ZAC ? Va-t-on enfin considérer l'urgence à créer une trame verte, incluant un grand parc et qui irriguera la totalité du quartier vers le reste de la ville et les berges de Seine ?

En outre, nous le savons, le dérèglement climatique induit des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents. Ces épisodes amplifient le phénomène des îlots de chaleur urbains. La végétalisation du quartier - et des quartiers en général - est la seule réponse pour lutter contre ce phénomène.

Autre point : l'inauguration du puits de géothermie qui a lieu demain va également dans la bonne direction. À l'horizon 2017, la géothermie alimentera le réseau de chaleur d'Ivry Confluences, mais aussi celui du centre-ville et du Plateau. Mais, nous ne pouvons pas résumer l'ambition environnementale de notre territoire en matière de transition énergétique à cette seule initiative ; ce premier ouvrage doit au contraire nous encourager dans la mise en place de projets environnementaux toujours plus innovants et ambitieux pour la ZAC ainsi que pour l'ensemble de la ville d'Ivry.

Nous observons qu'une grande place est faite, à raison, au plan de prévention des risques et d'inondation dans le dossier qui nous a été présenté. En effet, une inondation majeure, même plus faible que celle de 1910, aurait des conséquences directes sur les positions plus anciennes des anciennes implantations industrielles d'Ivry Confluences.

Par ailleurs, certains éléments de ce dossier auraient mérité d'être largement développés. Monsieur Marchand a évoqué assez largement dans son intervention le cas de la situation de la pollution des sols du collège Aïssa Djebbar dont le sort, si je puis dire, est réglé en quelques lignes.

Il nous est simplement signalé que la SADEV94 a engagé une procédure judiciaire et mis dans la cause toutes les personnes concernées par une intervention sur ce terrain : anciens propriétaires, entreprises de travaux, etc. afin de déterminer la source, la responsabilité et surtout le traitement approprié de cette pollution.

Nous attendons rapidement une information beaucoup plus complète et détaillée sur l'évolution de ce dossier.

De plus, le rapport d'activité et comptes 2014 de la SADEV94 qui figure au point 11 de l'ordre du jour de notre Conseil municipal, souligne que l'augmentation des dépenses de travaux est due à la réalisation d'équipements de super structures dans Ivry : la plateforme immobilière Charles Foix, un groupe scolaire et un collège dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences. Mais quelles seront les conséquences judiciaires à cette procédure ?

En outre, il est évident que le retard de livraison du collège aura également des conséquences financières pour la SADEV94. Nous nous interrogeons légitimement sur leur ampleur et surtout sur qui en assumera la charge.

Vous l'aurez compris, chers collègues, un sujet important mériterait, selon nous, des explications bien plus détaillées ne serait-ce que d'un point de vue comptable et aurait pu au moins faire l'objet d'un chapitre à lui tout seul.

Autre point environnemental notable, le bilan 2015 note que les travaux de dépollution du terrain TOTAL n'ont pas abouti au résultat escompté, ainsi TOTAL va mettre en œuvre un processus consistant à retourner les sols pendant 3 ans pour aérer les terres. Autant dire que le projet du Montivry n'est pas encore sorti du sol. Il nous faudrait d'ailleurs nous interroger sur les conséquences que certaines dispositions de la loi sur la transition énergétique auront sur l'équilibre financier de la ZAC Ivry Confluences et de la ZAC du Plateau, en particulier, celle qui impose une traçabilité plus contraignante des termes de chantier.

Enfin, nous nous étonnons de ne pas voir apparaître, dans les comptes de la SADEV94, la provision pour risque, nécessaires pour couvrir la condamnation de la SADEV94 à payer plus d'un million d'euros suite à la vente d'un terrain dont la pollution a été établie. Cet exemple montre les conséquences financières d'une prise en compte pour le moins négligente des problématiques environnementales et notamment de la pollution des sols par la SADEV94.

Chers collègues, voilà l'ensemble des réflexions de notre groupe quant aux problématiques soulevées par le développement de la ZAC Ivry Confluences. L'équilibre tant financier qu'environnemental du projet nécessite une attention sans failles et notre groupe veillera à ce que le débat se fasse toujours avec le souci du respect de l'intérêt collectif.

Dans cette perspective, étant donné l'ampleur du projet et son caractère stratégique, nous proposons l'organisation d'un grand séminaire dédié à ce sujet qui aborderait l'ensemble du programme à la lumière des nouvelles contraintes économiques.

Ces réserves et observations étant faites, notre groupe s'abstiendra sur le bilan établi par les services tout en saluant la mise en place d'indicateurs plus précis qui nous permettent une meilleure évaluation des performances énergétiques, sociales et environnementales du projet. Nous nous abstiendrons également sur le CRACL élaboré par la Sadev.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Thérèse Pourriot. »*

Mme POURRIOT. - « *Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.*

L'opération d'Ivry Confluences, comme il l'a été rappelé, est une opération de très grande envergure et d'une grande complexité, c'est pourquoi nous devons nous doter de tous les outils nécessaires à sa bonne conduite, à sa transparence, tant dans les méthodes que dans les aspects financiers et le respect des orientations et des ambitions.

Le bilan SADEV 2014 ! La délibération de ce soir porte sur le compte rendu annuel 2014 du concessionnaire Sadev à la collectivité. Nous regrettons les délais mis par la Sadev pour le transmettre à la municipalité. C'est probablement habituel, néanmoins, nous souhaiterions que ce compte rendu de l'activité soit présenté à la séance du Conseil municipal de juin ce qui laisse le temps nécessaire pour toutes les vérifications comptables, les consolidations et autres. Présenté au milieu de l'année, il serait possible, s'il en était besoin, d'apporter des rectifications ou les révisions nécessaires.

Un an de décalage ! On nous parle à plusieurs reprises dans ce document présenté et mis en délibération en décembre 2015 des perspectives de l'année 2015 ; c'est un peu tard, cela s'apparente même à une plaisanterie.

Autant dire que ce rapport semble revêtir peu d'intérêt pour le concessionnaire, on voit mal aussi comment il pourrait être utile aux élus, à la population et au pilotage du projet.

Les données très agrégées et succinctes ne permettent pas d'avoir une vue globale, mais non plus précise et complète de l'avancement du projet. À cet égard, on ne peut que regretter que les montants financiers des acquisitions foncières du tableau C annexé au bilan ne soient pas indiqués.

C'est un rapport beaucoup trop succinct au regard de l'ampleur de ce projet, de sa durée et de l'importance pour l'avenir de notre ville. Nous n'approuverons pas ce projet.

Concernant le bilan ville 2015, là, il y a un an d'écart entre le bilan 2014 SADEV94 et le bilan ville 2015. Nous ne sommes pas sur la même temporalité.

Comme il est clairement indiqué dans l'exposé des motifs de la délibération suite aux interventions au Conseil municipal en décembre 2014, le bilan proposé par la ville a été modifié dans sa méthode.

Le document proposé est nettement enrichi de nombreux indicateurs. La méthode est en construction, le bilan rédigé à ce jour est présenté de façon plus analytique et prospective et il nous paraît être une nette avancée et, nous l'espérons, devra donner à terme plus de lisibilité et de transparence au projet.

Avec ce document, nous attendons le plan guide, document cadre de l'opération, je crois en court de construction. Celui-ci contiendra la réflexion globale et les orientations portant sur l'aménagement et l'identité du quartier. C'est un document de cadrage essentiel pour tous les acteurs du projet. Il devait être produit courant 2015, nous regrettons qu'il n'ait été produit plus tôt mais il n'est jamais trop tard. Je voulais reprendre ici un certain nombre de points. Mon premier point, sera la question de la gouvernance. C'est une question souvent posée et les habitants aussi s'interrogent. Qui pilote ? Quels sont les instances d'arbitrages ? Il serait souhaitable qu'elles soient clairement identifiées. Il apparaît un grand flou, les réponses sont elles aussi très floues ? On nous répond les ateliers d'habitants, les commissions mais aussi l'interactif lié aux équilibres financiers des opérations. Si le rôle du politique, ses attentes ne sont pas clairement définies, ce sont les maîtrises d'œuvre et les aménageurs qui décideront. Ce sont les équilibres financiers qui définiront la qualité des opérations, l'importance des espaces verts et les niveaux d'indemnisation. Dans ce bilan, il n'apparaît pas d'autre partenaire institutionnel ou très peu. En tout cas, ils n'apparaissent pas comme acteurs des instances décisionnaires, l'État et la Région. De même, le Comité de pilotage de l'opération réuni une fois au cours de l'année 2015, n'est pas cité. Mais probablement tout ceci pourra être amené à évoluer dans le cadre d'une nouvelle compétence de la métropole. Les habitants impactés sont encore nombreux à être dans l'incertitude sur leur devenir et en particulier sur les montants de vente de leur bien. Nous l'avons souvent dit ici en Conseil, les Ivryens du Port impactés par l'opération ne peuvent être la variable d'ajustement de l'opération pour maintenir des prix maîtrisés. C'est un projet pour les Ivryens, les habitants d'Ivry-Port impactés font parti de la Commune. Nous ne pouvons entendre qu'il n'y a pas d'expulsion comme il a été dit récemment. Il ne faut pas jouer sur les mots, mais il y a des gens qui sont dans l'obligation de partir du fait de la ZAC. Le soucis de leur devenir doit rester une préoccupation première. Comment reconstruire un projet de vie et dans quelles conditions ? Tout doit être fait pour les aider. Ils sont prioritaires dans le déroulement de ce projet. Il est aussi inacceptable que nous nous retrouvions dans une querelle de chiffre à propos des relogements, des indemnisation etc ...

Nous demandons une totale transparence sur les méthodes de comptabilisation. Un point que je souhaitais aussi aborder, c'est sur les questions de densité des bureaux et des commerces liés aux questions d'équilibre financier de l'opération. Elles sont directement liées aux hauteurs et à la densité. Comment rester dans le cadre du projet initial ? La tentation sera grande d'augmenter le nombre d'étage. Le tertiaire, la construction de bureaux est aussi un sujet majeur dont dépend également la qualité de l'opération. Toujours dans un souci d'équilibre financier, la tentation sera grande aussi de convertir un projet de construction de bureaux en logements. Sur cette question de développement durable, nous avons l'an dernier longtemps évoqué ce sujet en manifestant des craintes par rapport au « greenwashing » ça a déjà été rappelé. Je constate dans le document « bilan Ville », que ce sujet est largement traité mais il est traité au stade d'étude et de préconisation. La pollution est un souci majeur, car présente sur presque la totalité du site, la question écologique est une préoccupation importante d'autant qu'elle est souvent génératrice d'investissement plus lourd et amortissable à plus long terme. Afin d'éviter toute dérive, nous demandons une plus grande transparence dans la conduite de cet important projet. Il est indispensable de redéfinir les intentions urbaines et architecturales de l'opération en globale et de se doter d'instance représentative de la Ville, des associations, des institutionnels, des Ivryens, une instance garante des orientations et des ambitions. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« je vous laissais savourer Thérèse les applaudissements c'est pas si souvent mais vous en avez eus quelques-uns.*

Mme POURRIOT. - *« Comment pas si souvent ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Ah pardon, excusez-moi Thérèse d'habitude c'est moi qui vous applaudit donc voilà. Je vais passer la parole à Romain Marchand. Avant de passer la parole à Romain, Said. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à remercier tous les services pour le travail qu'ils ont réalisés et les avancés que contient ce bilan. C'est un premier effort important qui doit se poursuivre pour les prochains bilans afin de donner plus de transparence et de visibilité. Cet exercice 2015 qui nous est présenté permet de mieux informer de l'avancement du projet, de ses contraintes et s'inscrit dans une approche prospective qui permettra, je l'espère, d'apporter les améliorations et les réorientations nécessaires à ce projet.*

Il nous semble cependant que les indicateurs sont insuffisants et pas toujours clairs pour apprécier la situation et son évolution. Quatre années après le début du projet, nous continuons d'être inquiets. Quartier populaire historique d'Ivry, Ivry Port connaît en effet depuis plusieurs années un processus de gentrification indéniable avec l'arrivée d'une population plus aisée qui au fil du temps modifie la composition sociale du quartier. Ce phénomène observable dans toute la petite couronne parisienne tend à s'accélérer avec les projets de rénovation urbaine qui rendent le territoire plus attractif. À Ivry, la municipalité a dès le début de la désindustrialisation tenté de maîtriser ce processus et la spéculation foncière qui l'accompagne. Et aujourd'hui avec le projet de la ZAC Confluences, la municipalité propose des dispositifs qui visent à permettre de maintenir sur ce territoire les classes populaires ainsi que les petites et moyennes entreprises. Il n'en reste pas moins que la part importante de constructions et de bureaux et de logements privés en accession à la propriété vont largement favoriser l'arrivée d'une population plus aisée, ce qui retentira par exemple sur le prix des loyers.

À Convergence Citoyenne Ivryenne, nous voulons à la fois qu'Ivry Confluences profite à tous, mais également que ce quartier reste un quartier populaire, qu'Ivry reste une ville où les classes populaires ont toute leur place, y résident, y travaillent, s'y épanouissent. Malheureusement, la construction de logements très sociaux dans ce quartier est largement insuffisante pour répondre aux besoins d'une population modeste. De même, la population ne peut voir que d'un mauvais œil la construction de nombreux bureaux et l'arrivée de grandes administrations et entreprises du tertiaire recrutant majoritairement des personnes hautement qualifiées alors que le niveau de qualification des habitants d'Ivry Port ne permettra qu'à une minorité d'entre eux de postuler à ces emplois. Le projet Ivry Confluences se veut un projet pour tous et ambitieux en termes d'équipements et d'espaces publics. L'équilibre financier délicat du projet, le surendettement de la SADEV94, l'incertitude liée à la situation future du marché de l'immobilier, la crise financière, la création de la métropole du Grand Paris qui devrait se voir confier des compétences aussi importantes et stratégiques que celles de l'aménagement urbain et du logement et qui risque de revisiter l'ensemble des projets d'Île-de-France nous inquiètent.

Pour nous, le projet de rénovation d'Ivry Port doit être un projet de développement urbain, social, économique et écologique, dans lequel la dimension populaire du quartier doit rester centrale avec ses habitants actuels comme premiers bénéficiaires. La dimension prospective de l'évaluation de ce bilan indique que des améliorations sont envisagées et que le projet connaîtra quelques réorientations. Depuis des années, de nombreux acteurs de la commune alertent la municipalité des risques de ce projet : risques environnementaux, risques financiers et liés à la concurrence économique. Les études récentes réalisées par les cabinets d'experts abondent dans ce sens et incitent à réorienter le projet. Il est à notre sens extrêmement important de ne pas négliger ces préconisations. Les dispositifs de participation des habitants ont été renforcés en 2015 et nous gagnerons à proposer une évaluation plus poussée des démarches participatives et de leur impact. Les indicateurs proposés sont insuffisamment précis pour juger de la qualité de ces démarches. Concernant le relogement des habitants et leur maintien, l'information a été améliorée concernant les procédures de relogement et des dispositifs ont été mis en place pour permettre l'accompagnement du relogement des habitants, mais les indicateurs pour évaluer ces dispositifs ne nous semblent pas, encore une fois, suffisants. Comment évaluer par exemple les ressources que ces dispositifs offrent aux habitants pour éviter le forçage de vente. La suspicion continue d'exister et les accusations continuent d'être nombreuses à l'égard de la ville.

La demande de transparence est continue et les bilans annuels ne semblent pas convaincre un certain nombre d'acteurs de la ville. Ceux-ci produisent des contre-bilans, des contre-expertises. Ils demandent par ailleurs avec insistance la mise à disposition de documents leur permettant de réaliser leurs propres évaluations. Pourquoi ne pas répondre favorablement à cette requête ? Pourquoi également ne pas réfléchir à une évaluation plus participative et partagée avec ceux qui apportent un avis critique sur le projet ? Chaque année, à l'approche de cette approbation, deux bilans nous sont proposés : un de la part de la municipalité, l'autre de la part d'une association d'habitants. Cette situation ne nous permet pas d'approuver ce bilan tant que les données brutes ne sont pas partagées, afin de mettre fin à ces débats.

En conséquence, les élus du groupe CCI s'abstiendront. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « *Merci. À toi, Romain Marchand. »*

M. MARCHAND. - *« Bien. Je commence par noter d'abord que le débat est, je trouve, chaque année, en tout cas cette année particulièrement, de plus en plus précis et affuté. À l'exception notable - j'y reviendrai - de l'intervention de notre collègue de Droite, mais je trouve que le débat gagne en intérêt et on sent l'appropriation grandissante du projet par les conseillers municipaux. Donc, je pense que c'est quelque chose dont il faut qu'on se félicite. Parce que moi, je l'ai toujours dit, la conduite d'un projet urbain comme Ivry Confluences, même si évidemment il y a des élus qui de par leur responsabilité, l'aménagement, l'élu de quartier, les membres de la commission développement de la ville, sont amenés à être un petit peu plus impliqués dans la conduite des choses, il est nécessaire que l'ensemble de notre assemblée communale puisse être partie prenante des débats que nous menons.*

La deuxième chose, c'est qu'il y a beaucoup de questions très précises qui ont été posées. J'ai envie alors d'abord de dire et de rappeler que les commissions municipales sont des espaces de travail qui incluent tous les groupes du Conseil Municipal. Et donc les questions précises, je pense qu'il est plus utile de les poser en commission municipale, d'abord de façon à ce qu'on puisse vous répondre avant le conseil et puis ensuite parce que c'est un espace qui permet plus facilement l'échange sur des sujets très précis que ne le permet le Conseil Municipal. Et donc ce que je propose, puisqu'évidemment je ne pourrai pas répondre à toutes les questions précises qui ont été posées, c'est dès que nous disposerons du compte rendu du Conseil Municipal de pouvoir faire une réponse que je diffuserai au président de la commission développement de la ville, de manière à ce que ça puisse diffuser comme ça parmi les groupes du Conseil Municipal.

Je répondrai simplement sur quelques points qui me semblent les plus importants. Le premier, c'est sur la question de la programmation économique de la ZAC parce qu'effectivement, c'est un sujet important du bilan et c'est un sujet important qui nous préoccupe dans la conduite du projet. Là aussi, je trouve que notre débat gagne en précision et en intérêt. Moi, je retiens l'idée du séminaire qui a été proposée par nos collègues d'Europe Écologie Les Verts. Je pense qu'on pourrait prendre un temps effectivement pour aller plus en profondeur sur toutes ces questions-là : quelles sont les contraintes économiques qui s'imposent au projet ? Est-ce qu'il faut envisager une reprogrammation au regard de l'évolution du marché de l'immobilier tertiaire ? Quelles seraient les conséquences de cette nouvelle programmation ? Comment on va au bout des propositions qui sont formulées dans les études que nous avons menées ?

Je parlais dans mon propos introductif de production d'un immobilier à prix encore plus bas que ce qu'on est capable de produire aujourd'hui. Voilà comment on peut partager les réflexions là-dessus pour non seulement permettre aux entreprises qui sont là de rester, mais aussi à de nouvelles entreprises de venir s'installer. Donc, je retiens cette idée et je pense que ça fait partie des sujets qu'en 2016, on peut se donner comme objectif d'approfondir.

Sur le collègue, on peut se poser les mêmes questions et se faire les mêmes réponses. Je ne cache aucune information. Je suis en mesure de donner aucune autre information que celles qui ont été données, ni sur les causes de la pollution, ni sur les responsabilités, ni sur les surcoûts engendrés. Tout simplement parce que tout ça est entre les mains de l'expert aujourd'hui et c'est lui qui va déterminer tout ça. Donc dès que l'expert aura rendu son rapport, il sera évidemment communiqué. Et dès que les plans de dépollution, que des éléments plus précis, qu'est-ce que la SADEV94 aura à prendre en charge ou pas, qu'est-ce que peut-être le propriétaire du terrain initial aura à prendre en charge, dès qu'on aura ces informations, on les donnera.

Mais au jour d'aujourd'hui et je ne m'en réjouis pas, on n'a malheureusement aucune autre information à donner. Je veux insister là-dessus : une expertise judiciaire, ce n'est pas une démarche qu'il faut prendre à la légère. C'est une démarche qui est placée sous le contrôle d'un juge, qui va déterminer des responsabilités, éventuellement pénales. Donc, les informations sur des expertises et des questions comme celles-là ne peuvent pas être prises à la légère. Donc, soyez certains que nous suivons la procédure avec la plus grande attention, mais qu'au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas une question de vouloir cacher des informations, il est impossible d'en dire plus.

Je terminerai sur les accusations - oui, j'ai envie d'employer ce mot-là - qui sont portées par notre collègue de Droite, toujours la rumeur sur des Ivryens qui sont sommés de quitter notre ville. Moi, j'ai envie de vous dire, ça suffit ! Ça suffit de propager des rumeurs comme celles-là. Donnez-nous qui, combien de personnes sont obligées de quitter la ville aujourd'hui à cause de ce projet urbain. On fait l'effort dans ce bilan annuel, et ça a été salué par de nombreux intervenants, de donner des éléments précis, quantifiables, donc j'aimerais bien que vous puissiez en faire autant. Contestez les données que nous donnons, donnez les vôtres. J'assumerai le débat sans aucun problème. Mais on ne peut pas débattre à partir de rumeurs. Il y a un moment donné où le débat politique sur un projet aussi important que celui-là - et Jacqueline Spiro l'a rappelé - il suscite des questions parmi la population et c'est bien normal, mais le débat ne peut pas souffrir qu'on propage la rumeur de cette manière-là. J'ai entendu une chose dans ce que vous avez dit aussi, c'est revoir la programmation économique de la ZAC. Est-ce qu'il n'est pas temps de revoir l'équilibre financier de l'opération ? Là encore, j'ai envie de vous retourner la question : qu'est-ce que vous nous proposez pour revoir l'équilibre financier de l'opération ? Je disais dans mon introduction que le bilan financier d'une opération d'aménagement, c'est comme le budget d'une commune. C'est là qu'on voit les choix politiques qui sont faits. Donc moi, j'ai envie de voir quels choix politiques vous feriez, vous, et quel bilan économique vous feriez. Si je m'en réfère à ce que font vos collègues d'autres communes qui appartiennent aux mêmes formations politiques que vous, je crois vraiment que l'intérêt des Ivryens n'est pas dans une reprogrammation telle que vous la proposeriez. Mais mettez là sur la table, qu'on puisse en discuter, plutôt que de propager encore une fois une opération qui irait à la catastrophe, de la légèreté de la part de l'aménageur. Vous pensez sérieusement que nous rigolons avec une opération à 726 millions d'euros ? Vous pensez sérieusement qu'on ne se préoccupe pas tous les jours de la manière dont les finances communales sont impliquées dans une opération comme celle-là ? Donc, à un moment donné, faites vos propositions, projet contre projet, et nous pourrons discuter avec les Ivryens. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Romain Marchand. Alors, comme il n'y a plus d'inscrits, avant de passer au vote, juste trois remarques, peut-être pour qu'on poursuive sur les choses. Alors, je n'ai rien à rajouter par rapport à ce que Romain Marchand vient de dire. Je pense en effet que les fausses rumeurs qui tournent autour de ce projet et dont on est tous un peu victimes, il faut veiller à les faire cesser. Et je trouve quand même assez comique, je vais me permettre de le dire comme ça, que ce soit la Droite qui vienne dans ce Conseil Municipal nous donner des leçons sur les populations qui sont rejetées en deuxième ou troisième couronne à propos d'un projet d'aménagement. Je trouve ça, enfin comique, mais au sens un petit peu jaune du terme quand même. Et j'aimerais d'ailleurs, et c'est peut-être une critique que je peux nous faire à nous-mêmes pour une fois, qu'on mette nous aussi un peu plus précisément sur la table par rapport à ce qui se passe à Ivry Confluences, le nombre d'habitants locataires issus des logements souvent insalubres qui ont été relogés dans le patrimoine social, le nombre de propriétaires qui ont pu acheter à prix maîtrisé dans des opérations neuves.*

Nous, on a les chiffres et peut-être je trouve qu'on devrait les afficher un peu plus, pour montrer vraiment ce qu'est la réalité de ce projet.

Sur la question des équilibres que Romain Marchand a pointée, moi je n'ai pas besoin d'attendre que vous mettiez sur la table votre projet. Je sais d'avance ce que c'est. Ça va être de retoucher, de faire de plus en plus d'habitats, de moins en moins d'activité économique et de l'habitat qui ne sera pas du logement social, mais qui sera du logement en accession à des prix qui effectivement préserveront absolument le bilan de l'opération. Ça, je n'ai pas de doute. En matière de capitalisme, vous êtes souvent assez meilleurs que nous.

Dernière chose, il y a une idée dans ce qu'a dit Romain Marchand. D'ailleurs à chaque fois, je me fais la remarque parce que vous avez posé des questions auxquelles Romain Marchand avait déjà répondu dans son intervention liminaire. Et comme je dis d'habitude, il aurait pu, le pauvre, lire le bottin que sans doute les interventions que vous auriez faites auraient été totalement les mêmes. Mais il y a une chose qu'il a dite sur la question de la dépollution des sols. Effectivement, Ivry et les projets, c'est le cas du collège Assia Djebbar, payent le prix d'avoir été un territoire servant pendant des décennies et des décennies. Et l'histoire du fonds de péréquation - c'est comme ça que tu l'as appelé - c'est une très bonne idée. C'est vrai pour les pollutions des sols telles qu'on vient de les subir au mercure sur le collège, mais c'est vrai aussi des carrières qui rendent chaque opération d'aménagement ou chaque opération de construction de logements extrêmement forte. Les pierres du sous-sol d'Ivry, elles sont allées où ? Elles sont allées pour construire les immeubles haussmanniens de la capitale. Et nous aujourd'hui, c'est dans les charges foncières des opérations. Ça empêche le logement social parfois et notamment, je pense à notre bailleur principal qu'est l'OPH de construire même sur des terrains qui lui appartiennent - c'était le cas à Lamant-Coutant - parce que la prise en charge dans le coût d'opération des sous-sols pour combler les carrières est tellement énorme que ça modifie et ça fait exploser le prix du m². Donc ce fonds de péréquation, un de ces jours prochains, il faudra qu'à plusieurs villes, qui sont dans les mêmes conditions que nous, on puisse l'exiger. Et je trouve que ce serait bien que la majorité municipale propose un vœu sur ce point un de ces jours.

On ne vote que sur un point. On vote sur le compte rendu annuel puisque le point d'étape annuel est d'information. C'est comme son nom l'indique, une information au conseil. Et d'ailleurs là aussi, sur les questions de la transparence, franchement je pense qu'on ne cache rien. On ne cache rien, tout est sur la table. Le procès aussi sur la transparence, j'ai envie de dire, ça va cinq minutes.

Non, ce soir, on vote sur le compte rendu annuel 2014 du concessionnaire à la collectivité. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ? Merci. Donc, le projet est adopté. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

B/ EST INFORME du bilan 2015 de l'opération Ivry-Confluences et **APPROUVE** le compte-rendu annuel au titre de l'année 2014 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel, un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes et un tableau des acquisitions foncières présenté par la SADEV94.

(22 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 17 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. RHOUMA, HEFAD, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

C) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Alors, je vais me donner la parole sur le point suivant qui intéresse le projet du Sycatom. Alors, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Ce sont aujourd'hui deux rapports que je suis chargé de vous présenter. J'essayerai donc de ne pas être trop long, mais un sujet aussi complexe que celui de la gestion des déchets mérite que l'on s'y attarde un peu, d'autant plus que l'agenda et le débat s'accélérent dernièrement. Je m'en félicite d'ailleurs. Comme chaque année, nous devons adopter le bilan annuel sur le programme local de prévention des déchets et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cet exercice d'évaluation et de transparence s'accompagne également de la réception du rapport annuel du Sycatom auquel nous avons délégué la compétence d'élimination de nos déchets ménagers. Ce moment de bilan est essentiel pour pouvoir mesurer les effets de notre politique et identifier les ajustements à produire. Il est cette année d'autant plus important, car, comme vous le savez, la compétence de gestion des déchets ménagers sera transférée au 1^{er} janvier 2016 au territoire. Il y a de ce fait un intérêt et une urgence à ce que notre Conseil Municipal se prononce sur le niveau d'ambitions qu'il souhaite défendre demain au territoire. Je sais que cette question des déchets est parfois difficile à appréhender, du fait de la nature même du sujet. Les déchets, c'est en bout de chaîne et c'est sale. D'autres s'en occupent pour nous et les font disparaître. Je caricature, c'est vrai, mais il y a un peu de ça. On pourrait d'ailleurs en dire de même sur les questions d'assainissement, par exemple.*

À Ivry, il est certain que l'on sait un peu plus qu'ailleurs ce que deviennent nos déchets puisque nous avons la chance, je dirais, d'accueillir cette usine que certains enfants poétiques appellent la fabrique à nuages. Mais cette question est aussi difficile à appréhender du fait des multiples dimensions du sujet. Son niveau de technicité ne doit pas nous faire oublier son contenu profondément social, économique et environnemental. En réalité, la gestion des déchets a un rôle fondamental dans la préservation et la valorisation de nos ressources. C'est donc en ce sens que je souhaite que nous l'examinions ce soir. Rentrons donc dans le vif du sujet.

Le rapport annuel de l'administration fait état d'un certain nombre d'évolutions. Sans rentrer dans les détails, je voulais néanmoins souligner quelques points importants. Le premier, c'est que nous respectons les engagements que nous nous étions fixés dans le cadre de notre plan de prévention des déchets, notamment celui de diminuer la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % en cinq ans. En 2014, la diminution est de 6,8 %. Il est donc plus que probable que nous dépassions l'objectif fixé en 2015. En revanche, il est clair que nous avons encore des efforts importants à produire en matière de tri, lequel est très insuffisant, et d'encombrants déposés sur la voie publique. En tout cas, je veux souligner cette réussite d'autant plus exemplaire et encourageante que nous savons la difficulté pour des villes comme la nôtre, qui comptent beaucoup d'habitats collectifs, en matière de gestion des déchets.

Le deuxième élément notable concerne l'évolution à la hausse en 2014 des coûts liés à la gestion des déchets, essentiellement du fait de la hausse des coûts de traitement. Pour autant, cette évolution est maîtrisée et s'accompagne d'efforts conséquents pour augmenter les recettes, notamment en mettant mieux à contribution les entreprises dont les déchets sont collectés avec ceux des ménages dans le cadre d'une redevance spéciale ou encore en optimisant nos demandes de subvention.

Le troisième élément dont nous nous intéressons ici et qui, je le sais, suscite du débat, c'est celui bien sûr de la reconstruction de l'usine du Syctom. Un mot sur le projet, d'abord. Je ne vais pas refaire tout l'historique, mais juste rappeler que ce projet est en débat depuis maintenant six ans. L'usine présente à Ivry, vieille de plus de 46 ans, est considérée comme vétuste depuis 2010, d'où ce projet de reconstruction soumis au débat public en 2010 et dont le marché pour la phase d'étude a été passé l'an dernier. Je vous rappelle ici que Pierre Gosnat, mon prédécesseur, avait fait le choix de s'abstenir lors du vote en conseil syndical sur la passation du marché, notamment pour relayer le refus de notre Conseil Municipal d'un projet comprenant une installation de méthanisation. J'ai eu depuis l'occasion à maintes reprises de réaffirmer au Syctom notre opposition à ce qu'une installation de méthanisation soit implantée à Ivry, ce que les études en cours, je l'espère, devraient intégrer. Pour ce qui concerne le projet en tant que tel et les débats qui l'agitent et après avoir rencontré les deux principaux acteurs, c'est-à-dire le Syctom d'un côté et les associations 3R et Zéro Waste de l'autre, je veux redire le chemin que nous empruntons. Je crois tout d'abord qu'il faut absolument délocaliser ce débat. Il ne s'agit pas d'un débat uniquement ivryen. Dans la mesure où cette usine traite les déchets des 15 communes du Bassin Versant, cet enjeu doit être débattu et porté collectivement. Ce qui, et je le regrette, n'est pas le cas pour le moment. J'en appelle à votre mémoire : le courrier adressé par Pierre Gosnat à l'ensemble des communes du Bassin Versant les invitant à se porter volontaires pour accueillir cette usine chez elles. Usine qui d'ailleurs traite en grande partie les déchets parisiens. C'est d'ailleurs pour ça qu'on l'appelle Ivry Paris 13.

Au-delà de la localisation de l'usine, il est nécessaire de rappeler que sur une question aussi complexe, l'État doit cesser de faire peser l'essentiel des responsabilités sur les collectivités locales. Si l'objectif est de réduire véritablement la production de déchets et d'améliorer leur valorisation, alors c'est sur l'ensemble de la chaîne de production, de consommation et de traitement qu'il faut agir. Nous prendrons évidemment notre part dans cette chaîne, mais nous n'en sommes qu'un maillon. D'autre part, et l'essentiel du débat en réalité porte sur ce point, c'est le dimensionnement de cette usine. Ce dimensionnement est calculé en fonction des déchets produits par l'ensemble des villes du Bassin Versant à un instant T, tout en intégrant un pourcentage de réduction annuel.

Pour être clair, deux analyses s'affrontent ici. La première qui est celle du Sycotom et validée par la Région estime qu'au vu des courbes actuelles de production de déchets, lesquelles intègrent un pourcentage de réduction annuel, il est nécessaire de reconstruire une usine permettant de traiter 540 000 tonnes de déchets, dont 350 000 tonnes en incinération. Cela doit aussi s'entendre en lien avec la nécessité absolue de mettre un terme à l'enfouissement, pratique pour le moins non écologique et qui concerne encore 270 000 tonnes produites chaque année sur l'ensemble du territoire du Sycotom et là, pas seulement sur les 15 communes du Bassin Versant, mais sur les 84 que constitue le Sycotom.

La seconde hypothèse qui est portée, qui est celle des associations, Collectif 3R et Zéro Waste, qui émanent du plan B'OM, estime qu'il serait possible en mettant en place une politique de réduction des déchets à l'échelle là aussi de l'ensemble du territoire du Sycotom, de détourner dans le cadre d'un scénario bas environ 685 000 tonnes de déchets, ce qui de fait rendrait inutile évidemment la construction de l'usine. Ce second scénario nécessite donc une politique volontariste de l'ensemble des communes du territoire du Sycotom et non uniquement de celle du Bassin Versant. Je pense que nous n'avons pas vocation à nous prononcer pour les autres communes. En revanche, pour ce qui nous concerne, nous vous proposons de nous engager résolument dans une politique de réduction des déchets dite « zéro waste », tout en œuvrant au sein des instances du Sycotom et plus tard du territoire puisqu'il va récupérer la compétence déchets, à convaincre l'ensemble des communes d'en faire de même.

À ce sujet, je vous informe qu'un comité de suivi du projet a été mis en place, réunissant les élus des villes concernées, les représentants des salariés et enfin des représentants d'associations. À ma demande, le Sycotom a d'ailleurs accepté d'octroyer une place supplémentaire aux associations ivryennes et notamment au Collectif 3R. Nous y avons pour notre part, contrairement aux autres villes, deux représentants : moi-même et un élu issu du groupe Europe Écologie. Je le dis tout de suite, ce lieu d'échange n'est pas des plus simples, tant le calendrier et les projets défendus par les uns et les autres sont déjà en phase avancée. Néanmoins, cet espace est plus que nécessaire si l'on veut pouvoir travailler plus collectivement sur cette question. Je crois d'ailleurs que nous sommes tous conscients de la nécessité de parvenir à une réduction conséquente du tonnage de déchets produits, la différence principale résidant sur l'appréciation du temps nécessaire pour y parvenir. Quoiqu'il en soit et tant que nous produirons des déchets, il semble intéressant de s'en servir pour générer de la chaleur locale alimentant notre chauffage urbain. Je dis cela tout en partageant l'idée que la nécessité de chauffer des logements ne doit pas être un prétexte à l'incinération. Et comme malheureusement tout le monde ne développe pas la géothermie - tout à l'heure, vous y faisiez allusion. On a une petite inauguration demain matin - il apparaît que le chauffage produit par la combustion des déchets est à la fois bien moins cher et bien moins émetteur de CO₂ que le gaz, le fioul, voire même que la biomasse.

Par exemple, la chaleur issue de l'incinération des déchets aujourd'hui émet 4 grammes de CO₂ par kilowatt et coûte 18 € la tonne en moyenne quand celle issue de la biomasse émet 8 grammes et coûte 30 € la tonne. Et je ne vous parlerai même pas ici du CO₂ rejeté dans l'atmosphère par le fioul, le gaz et tous les matériaux issus du pétrole. C'est 300 à 400 fois supérieur à la biomasse et aux déchets. Je pense qu'il faut quand même aussi, au moment de la COP21, avoir un petit peu ces éléments-là dans la tête. Il est très important, il est même primordial de se libérer du poids du pétrole sur nos collectivités et sur nos productions.

En tout état de cause, afin d'anticiper l'avenir, les fours de combustion peuvent tout à fait être réversibles, ce qui permettrait quand les quantités de déchets auront diminué, ce que j'espère être rapide, de brûler de la biomasse dans ces fours à la place des déchets.

Enfin et pour contribuer à cette nécessaire diminution des quantités de déchets, nous vous proposerons de nous engager dans une démarche zéro déchet et à ce titre, d'expérimenter la collecte de biodéchets. Mais je n'en dis pas plus, car Romain Zavallone aura l'occasion de vous présenter cela tout à l'heure. Et je vous remercie de votre attention en m'excusant d'avoir été un peu long sur le sujet, mais il en vaut la peine. Voilà !

M. BOUYSSOU. - « Qui souhaite la parole ? Fanny Sizorn. »

Mme SIZORN. - « Monsieur le Maire, chers collègues. Comme chaque année, le rapport d'activité du Syctom nous est présenté. Tout d'abord, nous souhaitons saluer le travail de Monsieur le Maire pour les exigences qu'il porte au sein de l'assemblée du Syctom que ce soit dans les domaines environnementaux, mais aussi pour le souci de transmission de l'information aux acteurs locaux, notamment concernant le projet de reconstruction de l'usine. La problématique des déchets est un véritable enjeu que nous prenons très au sérieux et d'ailleurs cela se voit et se ressent sur les ordres du jour de nos conseils municipaux. Cette thématique revient en effet régulièrement. Et le travail paye, comme le montre le rapport. Bien sûr, il est impératif d'accélérer notre travail, comme l'a dit Monsieur le Maire, mais ayons quand même quelques données en tête. La quantité de déchets collectés à Ivry-sur-Seine est semblable, même légèrement inférieure à ce qui est collecté dans les autres villes du département. Plus largement, notre commune produit moins de déchets que les autres villes affiliées au Syctom. On peut aussi noter que la commune d'Ivry-sur-Seine a un taux de refus suite au tri légèrement en dessous des valeurs du territoire du Syctom. Alors bien sûr, nous pouvons améliorer cela, d'autres points, comme cela a été dit, sont à améliorer, mais nous pouvons quand même féliciter les Ivryens et souhaiter encore une amplification de tous ces efforts. Tout cela doit se poursuivre. Se poursuivre, oui, mais dans un cadre qui sera différent suite au transfert de compétence prévu au territoire.

En tout cas, cette présentation de ce soir se fait dans un contexte particulier : quelques jours après la révolution. Oui, chers collègues, la révolution ! C'est la plus belle et la plus pacifique des révolutions qui vient d'être accomplie : la révolution pour le changement climatique. Voici les mots prononcés par François Hollande à la suite de la présentation de l'accord de la COP 21. Il est clair qu'on ne définit pas tous le mot « révolution » de la même manière. Oui, le succès diplomatique est incontestable. Mais les limites de l'accord sautent pourtant aux yeux : absence de feuille de route tant en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre que de financement, écart entre les objectifs annoncés et les contributions nationales que les états ont posées sur la table qui conduisent à + 3 degrés. Difficile donc de voir dans l'accord de Paris un 1789 pacifique du changement climatique.

Pourtant, il y a tant à faire et immédiatement, sans attendre la mise en œuvre de l'accord de Paris prévue pour 2020. La société civile dispose de leviers pour tenter d'inverser le cours des choses. Le plan B'OM par exemple, objet d'un vœu que nous avons adopté ici même. D'ailleurs, le groupe Front de Gauche souhaiterait pour donner corps aux engagements que nous avons pris avec ce vœu, mais aussi avec la nouvelle délégation de notre collègue Romain Zavallone, qu'un groupe de travail soit créé pour analyser les différentes pistes et les perspectives en matière de déchets pour notre ville, mais aussi pour travailler le lien avec les différentes institutions et la société civile.

Contribuer à développer des alternatives au système actuel fait partie des priorités. Mais elles ne suffiront pas à résoudre les défis auxquels nous sommes confrontés. Pour reprendre un des slogans des ONG, « c'est le système qu'il faut changer, pas le climat. » Il faut connecter nos luttes locales avec des luttes fondamentales plus globales. On ne peut pas résoudre cette crise sans travailler sérieusement les limites que posent les règles du commerce international, celles du capitalisme : les règles de l'OMC, des traités bilatéraux, les règles du TAFTA. Ce sont des entraves à la possibilité d'une véritable transition énergétique. On nous raconte qu'il n'y a pas d'argent pour le climat parce que les caisses publiques sont vides. « Les caisses publiques sont vides » est souvent une grande excuse, sauf quand il s'agit de faire la guerre. Bref ! Long débat sur l'utilisation de l'argent public.

En tout cas si argent public il n'y a pas, il faut aller le prendre ailleurs. Il faut démanteler le pouvoir du secteur financier et des multinationales pour récupérer une partie de ces financements pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique. Ça suppose de s'en prendre en effet au cœur du système. Alors oui, on se répète. Certains haussent les sourcils devant notre détermination. Mais après un week-end électoral douloureux, où les partis républicains criaient à une révolution politique, à un plus jamais comme avant, on se dit au groupe Front de Gauche que c'est le moment de faire une véritable révolution, une révolution écosocialiste, un mélange d'anti-productivisme et d'une écologie farouchement anticapitaliste. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Fanny Sizorn. Dis donc, tu as fait un large rassemblement là. Écosocialisme, anticapitalisme, il ne manque pas grand monde là. Merci Fanny Sizorn. Stéphane Prat. »*

M. PRAT. - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Maire de la présentation complète qu'il nous a faite et relativement dynamique. Comme vous le savez, la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 nous impose de déléguer un certain nombre de nos compétences au futur territoire T12, pour lequel nous venons d'élire nos nouveaux conseillers territoriaux d'ailleurs. La gestion des déchets fait partie des compétences transférables au territoire au 1^{er} janvier 2016. Nous n'avons encore que très peu d'informations sur la manière dont va s'opérer concrètement ce transfert. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà prendre la mesure du travail qui sera à accomplir pour harmoniser et mutualiser les systèmes de collecte des déchets des 24 communes qui composent ce futur territoire. Certaines communes ont déjà, par le biais de leur ancienne communauté d'agglomération, des modes de collecte des déchets mutualisés. Dans d'autres communes comme Ivry, le choix a été fait de ne pas mutualiser cette compétence au sein de notre communauté d'agglomération Seine Amont.*

Aussi, dans les semaines à venir, nous aurons donc un débat pour savoir si l'on intègre le modèle de collecte proposé par le Territoire, certainement comme le stipule la loi, calqué sur celui de la communauté d'agglomération Val de Bièvre, ou si l'on souhaite reprendre en régie directe cette gestion. Il nous faudra être vigilants de manière à garder comme objectif final l'efficacité du service rendu au meilleur coût possible. Les difficultés que nous rencontrerons ne doivent cependant pas nous faire renoncer à nos différents projets en la matière. Au contraire, il nous faudra les développer encore davantage. Je pense notamment à notre politique de prévention des déchets ou à l'expérimentation de la collecte des biodéchets qui va nous être présentée par notre collègue Romain Zavallone.

Cette mutualisation doit être une véritable opportunité de construire une ambitieuse politique de réduction des déchets avec l'échange et la généralisation des bonnes pratiques existantes dans certaines communes à l'ensemble du futur territoire.

Le transfert de la compétence gestion des déchets pose d'autres questions, notamment sur le volet élimination des déchets. Notre ville est adhérente au Syctom. Cependant, sur l'ensemble du territoire, certaines villes sont adhérentes à d'autres syndicats que le Syctom. Là encore, une harmonisation sera nécessaire. Alors, le Syctom pourrait être amené à prendre en charge l'élimination des déchets pour l'ensemble des villes du territoire. Pour notre part, nous refuserons qu'Ivry devienne - passez-moi l'expression - la poubelle de notre territoire avec toutes les nuisances qui y sont liées : augmentation de la circulation des véhicules transportant les déchets, augmentation des rejets dus à l'incinération, etc. Ainsi, nous devons continuer à nous mobiliser fortement contre le projet de reconstruction de l'usine d'incinération et travailler à des propositions alternatives. Vous l'avez souligné Monsieur le Maire, le plan B'OM présenté par Zéro Waste et le Collectif 3R en est un bel exemple. Nos conseillers de territoire devront réaffirmer fortement notre refus du tri mécanobiologique avec méthanisation. Ils devront se faire l'écho de cette mobilisation autour des alternatives au projet présenté par le Syctom. La reconstruction de l'usine d'incinération ne concerne pas seulement notre ville, mais l'ensemble du territoire.

Malgré le transfert de la gestion des déchets au territoire, il nous faut continuer à innover pour faire d'Ivry une ville exemplaire en matière de réduction des déchets. La candidature du Syctom incluant Ivry a été retenue lors de la deuxième vague de l'appel à projets Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage. Au vu du contexte budgétaire actuel, nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision. Pour maintenir l'ambition qui est la nôtre, il est impératif à chaque fois que cela est possible de continuer de rechercher ce type de financement complémentaire. Nous pourrions ainsi financer de nouvelles actions dans le but de réduire durablement la production des déchets ménagers. Nous avons eu déjà l'occasion de le rappeler ici, il y a quelques mois : les solutions proposées dans le plan B'OM doivent être une source d'inspiration pour nos politiques publiques qu'elles soient portées au niveau de la commune ou du territoire, comme cela sera le cas à partir du 1^{er} janvier prochain. La relance du Stop-Pub, le large développement du compostage collectif, une diffusion plus large des consignes de tri, l'expérimentation de la collecte des biodéchets auprès des gros producteurs par exemple et sur un quartier test incluant à la fois de l'habitat collectif et de l'habitat individuel sont autant d'actions qu'il nous est impératif de soutenir et développer sur la ville, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire. Notre volonté de réduction drastique des déchets doit aller de pair avec un travail important sur la question de la propreté de nos espaces publics. Dans notre programme Ivry au Cœur, nous nous étions engagés à installer des corbeilles bi-flux dans les espaces publics ainsi qu'à améliorer le service de ramassage des encombrants et à renforcer les mesures pour lutter contre les dépôts sauvages.

Si l'installation de corbeilles bi-flux demande une réflexion sur la réorganisation de nos modes de collecte des déchets, le renforcement des mesures pour lutter contre les dépôts sauvages est plus simple à mettre en œuvre. Les services y travaillent quotidiennement et je voudrais profiter de cette intervention pour les remercier sincèrement. Un décret autorise d'ailleurs depuis avril dernier les collectivités à augmenter le montant de l'amende jusqu'à 450 € en cas d'abandon de déchets sur la voie publique.

Nous devons améliorer notre arsenal préventif, notamment en matière d'information et de sensibilisation, mais nous avons également l'obligation d'accentuer davantage le volet répressif, afin d'aboutir à des résultats concrets et visibles par l'ensemble des Ivryennes et des Ivryens.

Prenons exemple sur la ville de Paris qui, depuis quelques années maintenant, a lancé un véritable plan local de propreté, avec la sensibilisation des habitants autour de ces questions, mais aussi une verbalisation plus intensive. Cette question de la propreté est primordiale quant au sentiment de vivre dans une belle ville.

L'amélioration du service du ramassage des encombrants pourrait prendre la forme, en plus de ce que nous connaissons déjà, d'une déchetterie ambulante. Ce concept aurait l'avantage de rapprocher la déchetterie des habitants, de faire de la prévention sur la réduction des déchets, de communiquer autour des actions mises en place par notre ville à ce sujet. Afin que le financement et la mise en œuvre de cette action ne reposent pas uniquement sur notre collectivité, nous pourrions conclure des partenariats avec les établissements scolaires ou encore certains acteurs économiques et institutionnels intervenant sur notre territoire. Plus largement, nous devons impulser un véritable changement de mentalité quant à la conception que nous avons des déchets. Vous le savez, nos ressources naturelles s'épuisent. Il nous faut adapter dès maintenant nos modes de production et de consommation. Nos déchets sont une véritable mine d'or qu'il faut cesser d'incinérer, mais au contraire recycler, récupérer, réutiliser. L'incinération ne doit venir qu'en bout de processus ultime et encore, cette incinération doit être valorisée au maximum pour en tirer une plus-value énergétique.

Ce sujet de l'économie circulaire est porteur d'espoir sur bien des points et les élus écologistes vous proposent qu'Ivry s'investisse pleinement ce domaine avec la création d'une waste économie. Sur le modèle de la Silver Valley qui regroupe des entreprises et start-ups travaillant autour des questions de vieillissement, nous pourrions imaginer une Waste Valley autour de l'usine d'incinération. Sur notre territoire, quelques entreprises ont déjà fait le choix d'orienter leur activité vers cette waste économie. Je pense au projet Maximum qui crée des objets de design à partir de déchets, notamment ceux issus de l'industrie ou à l'entreprise Ecologic Oil qui récupère des huiles alimentaires usagées pour les transformer en carburant. Nous pourrions ainsi faire d'Ivry une collectivité exemplaire, à la fois par ses politiques publiques de transition écologique, mais aussi un laboratoire des nouvelles activités économiques liées à l'économie circulaire. Cela positiverait l'image de notre ville, trop souvent associée à ses cheminées de l'usine d'incinération qui crachent on ne sait quoi, une ville exemplaire, précurseur et innovante en matière de déchets.

Enfin, l'accord sur le climat signé à Paris le 12 décembre dernier manifeste la volonté des États de s'engager fortement pour la sauvegarde du climat. Cependant, ces engagements resteront lettre morte sans une mobilisation d'envergure au niveau local. C'est la raison pour laquelle, les élus EELV voteront cette délibération qui, je l'espère, en appellera bien d'autres. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Elle en appellera au moins une par an. Rassure-toi. Alors, l'entreprise Ecologic Oil dont tu viens de parler, le problème c'est qu'elle est en plein milieu du futur parc des Confluences. Alors, il va falloir qu'on fasse un choix. Non, je vous taquine, les camarades. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous prenons acte du rapport annuel 2014 du Syctom sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Quelques constats pour commencer. La quantité d'ordures ménagères collectée est en baisse lente, mais régulière. La collecte sélective (papier, emballage ou verre) reste très, trop, faible. Insuffisante. Le taux de refus de tri ou d'erreurs de tri reste trop important, même s'il est inférieur à celui du département ou du Bassin Versant : + de 15 %. Les coûts liés à la gestion augmentent bien que la quantité de déchets baisse. Ces différents chiffres reflètent la réalité. Il n'y a pas lieu de les contester. En revanche, ils doivent nous interpeler. La situation ne peut plus durer. Notre avenir est en jeu, celui de nos enfants. Il est plutôt satisfaisant de constater que la prise de conscience évolue positivement. Nous pouvons saluer à ce titre les récents résultats concluants, quoiqu'encore insuffisants, de la COP 21. Et nous saluons aussi les efforts divers entrepris à Ivry pour développer les incitations et les dispositifs en faveur de la réduction, de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets. À ce titre et puisque nous n'avons pas pu le faire le mois dernier, nous tenons à exprimer notre soutien sans réserve à la demande que le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry soit réétudié. Nous voulons une garantie que le projet de TMB méthanisation est abandonné. Par ailleurs nous voulons réétudier le volet incinération aujourd'hui clairement surdimensionné. On ne peut se contenter de dire qu'il y aura une réflexion ultérieure sur le recours à l'incinération. Nous ne pouvons pas décemment en tant que responsables politiques maintenir notre soutien à un projet qui coûtera 2 milliards à nos concitoyens, tout en sachant qu'il n'est pas correctement proportionné. Ce, d'autant plus que la loi, plus encore que la pression populaire, nous invite à réduire davantage encore la production de déchets, à renforcer les collectes sélectives et notamment mettre en place la collecte des biodéchets. C'est obligatoire dès aujourd'hui pour les gros producteurs et ce le sera demain pour les particuliers.*

C'est pourquoi le choix d'un vœu sur le passionnant travail qui a été mené par Zéro Waste et C3R autour du plan B'OM nous a interrogé. Un vœu n'a aucune valeur. Vous avez pourtant la latitude d'agir concrètement. Je rappelle que le vœu adopté à l'unanimité en janvier 2014 n'a pas à ce jour obtenu force juridique au travers d'une délibération. Je parle du vœu de janvier 2014 dont vous avez parlé, sur le refus de la commune au TMB méthanisation. Il est essentiel aujourd'hui de rebattre les cartes et de consulter les Ivryens. Un changement de modèle ne se décrète pas, il se construit. Et le débat sur le calendrier proposé ou sur la réutilisation du deuxième four ne nous paraît pas aujourd'hui suffisant. Ce qui importe, c'est d'agir vite et efficacement. Alors, Monsieur le Maire, vous venez de dire vouloir le faire, nous nous en félicitons et vouloir en convaincre les autres communes. Un document ayant une véritable force juridique serait préférable pour vous donner le poids dans ce travail de conviction. Les propositions qui sont contenues dans le plan B'OM se veulent réalistes. Il convient de les étudier, ainsi que d'autres solutions alternatives et d'engager rapidement des actions, comme on en parlera dans un instant pour le prochain point à l'ordre du jour.

Donc, nous nous abstiendrons sur ce rapport et puis nous attendons évidemment que les efforts se poursuivent. »

M. BOUYSSOU. - *« Je n'ai pas d'autres inscrits. Non. Donc, je vais juste donner deux éléments de réponse. D'abord, en ce qui concerne l'intervention de Stéphane Prat, moi, je partage l'idée qu'il faut qu'on soit dans le futur territoire T12 et dans la future métropole porteurs d'exigences à cette échelle-là. Je rejoins totalement l'idée de développer la logique d'une régie directe.*

Parce que là, on parle du Syctom, le Syctom traite les déchets, mais la collecte, c'est les communes, avec des marchés publics. Et à l'exception de quelques villes, dont Vitry, Paris partiellement, ce n'est pas totalement, ont des régies directes pour la collecte. Et je pense que ce serait intéressant, ce qu'on peut difficilement se poser à l'échelle d'une seule ville, on peut peut-être se le poser à l'échelle de 24 villes et pouvoir progresser sur ces questions-là. Donc au moins, vous voyez, même une loi avec laquelle j'étais en désaccord à l'origine peut-être, si on sait la contourner, produire des effets positifs en termes de services publics et de qualité de la prestation rendue et de coûts de la prestation rendue, car personne ne peut se satisfaire que Véolia fasse du gras sur nos déchets. J'aimerais mieux qu'il n'y ait pas de gras et que ça coûte moins cher à la ville, au territoire, aux usagers, qu'on nous prélève le moins possible sur notre attribution de compensation dans le cadre des futurs transferts de compétences qui vont s'opérer.

Je voudrais également rétablir deux petites vérités. Sandrine Bernard, ce n'est pas 2 milliards d'euros que coûte l'intégralité du projet, c'est 1 milliard. Je ne sais pas d'où est sorti ce chiffre de 2 milliards qui a été ressassé partout. Le fonctionnement aujourd'hui existe déjà. On ne peut pas comptabiliser un fonctionnement qui existe déjà aujourd'hui avec des investissements. Dans mon langage populaire, ça s'appelle additionner des choux et des carottes, ce qui n'est pas possible. Donc, parlons des choses claires. Le projet de reconstruction de l'incinérateur coûte 450 millions d'euros. Le projet TMB + méthanisation coûte également 450 millions. Donc les deux ensembles, ça fait en gros 1 milliard d'euros, mais qui, on le sait, peuvent être amortis assez rapidement en termes de revente de chaleur urbaine. Donc, il faut, je pense, mettre les bons chiffres. La latitude qui est la nôtre concernant ce projet, on n'en a pas plus que les autres communes. Le terrain ne nous appartient pas. Il appartient, je le rappelle, à la ville de Paris. Il est certes sur notre territoire et nous avons pour notre part refusé d'être les décideurs - et je pense que c'est un refus solidaire avec l'ensemble des autres communes - de ce qui va se passer en termes d'urbanisme. C'est pour ça que le Préfet a été saisi récemment par le comité syndical du Syctom à propos d'un projet d'intérêt général. Car c'est bien d'un projet d'intérêt général dont il s'agit et pas d'un projet ivryen. Je le redis, 15 communes du Bassin Versant, etc. Mais c'est comme sur Ivry Confluences. Plus on va avancer et plus on va partager.

J'adhère complètement à l'idée qu'a donnée Fanny Sizorn concernant la mise en place d'un groupe de travail justement pour commencer à approfondir les choses. Donc, il faudra qu'on regarde peut-être avec Romain Marchand, si c'est une excroissance de la commission développement de la ville. Enfin, on verra quel format on peut donner à ce groupe de travail, mais je pense qu'il faut en effet qu'on ait un groupe interne - externe, un groupe entre élus avec bien entendu l'opposition municipale et un groupe qui s'élargit aux acteurs locaux qui portent des sujets comme celui-là. Là-dessus, je pense qu'il faudra qu'on avance.

Un dernier mot sur la question du périmètre des syndicats intercommunaux. Du Syctom, il y a plusieurs syndicats intercommunaux. Je crois que dans notre futur territoire, on va être concerné par cinq syndicats intercommunaux d'élimination des déchets. Il y a le Syctom en partie, puis il y a le S.I.E.V. Ou trois ? Il y en a un peu plus, je crois. Je n'ai plus la cartographie en tête, mais je crois que c'est plus que trois.

Alors, on peut s'interroger effectivement sur la cohérence des choses. Moi, ce qui me paraît extrêmement important, c'est que les villes gardent la main là-dessus et que les villes soient bien décideuses de ce qui se passe pour l'élimination de leurs déchets et bénéficient des retours de ce que leurs déchets peuvent produire. Et il faut essayer de préserver ça et c'est ce que garantit aujourd'hui le système des syndicats intercommunaux tels qu'ils ont été créés à l'époque. Il faut savoir que ça, ça va durer un an et que dans un an, il va falloir que les choses changent. Et ce sera le territoire qui aura directement la main dessus, donc il va falloir quand même être un petit peu vigilant.

Écoutez, ces précisions étant apportées, je vous propose que nous votions la délibération proposée. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, la délibération est adoptée. Et je vous promets, on ramassera quand même vos poubelles même si vous vous êtes abstenus. Il n'y a pas de problème. Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

C/ APPROUVE le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

D) ENVIRONNEMENT

Mise en place de la collecte des biodéchets des restaurants scolaires et du self de la CAT

Rapporteur : Romain Zavallone

M. BOUYSSOU. - « *Je passe la parole à Romain Zavallone.* »

M. ZAVALLONE. - « *Merci, Monsieur le Maire. Donc, je vais vous présenter le point D sur la mise en place de la collecte des biodéchets dans les restaurants scolaires et le self de la CAT. Donc, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Cette année, dans le cadre de notre Plan Local de Prévention des Déchets, nous avons mené plusieurs actions sur le gaspillage alimentaire au sein notamment de l'école Rosa Parks. La quantité de biodéchets pesée qui aurait pu être détournée de l'incinération a conforté notre réflexion autour de la mise en place d'une collecte spécifique de ceux-ci.*

Depuis la loi Grenelle II, les gros producteurs de biodéchets ont une obligation de tri à la source et de valorisation de ceux-ci. À partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil à partir duquel cette obligation s'appliquera sera de 10 tonnes par an. À partir des pesées effectuées à l'école Rosa Parks et au restaurant administratif de la Cité administrative et technique (la CAT), les services de la ville ont estimé à 174,2 tonnes de biodéchets produits sur l'ensemble de ces sites. Nous sommes donc pleinement concernés par cette obligation. Le contexte budgétaire compliqué que nous connaissons nous impose la recherche d'économies substantielles.

La collecte des biodéchets est un projet qui le permettra. En effet, les déchets non recyclés comme les biodéchets sont pour le moment conduits à l'incinération. Cela représente un surcoût de 97 € la tonne pour notre collectivité.

Ainsi que le détaille l'exposé des motifs, nous vous proposons l'expérimentation d'une collecte séparée de cette ressource valorisable, tout d'abord sur deux écoles test pendant deux mois, puis sur l'ensemble des restaurants scolaires et le self de la CAT à partir de la rentrée 2016. Et comme cela n'est pas précisé, une réflexion devra être menée pour intégrer d'autres gros producteurs, comme les marchés ou foyers de retraités. La mise en œuvre d'un projet de cette ampleur ne saurait se faire sans une étroite collaboration entre les services et élus concernés, notamment avec nos collègues Jacqueline Spiro, Méhadée Bernard et Stéphane Prat. Un premier pas dans la lutte contre le gaspillage alimentaire a déjà été réalisé avec l'expérimentation du double menu à l'école Joliot-Curie, qui au vu du succès rencontré sera généralisé à l'ensemble des restaurants scolaires élémentaires dès janvier 2016. Le double menu laisse le choix aux enfants et participe donc de manière efficace à limiter la quantité de nourriture jetée. Ainsi, avec le double menu, la sensibilisation et la prévention autour du gaspillage, la collecte séparative des biodéchets puis leur valorisation, nous souhaitons aborder de manière transversale l'ensemble de cette question.

Cette collecte spécifique dans les restaurants scolaires élémentaires n'est qu'une première étape. Il s'agit du premier étage de la fusée, pour reprendre l'expression de Monsieur le Maire. Une fusée qui carbure aux biodéchets. C'est sans nul doute une énergie d'avenir. Rappelez-vous dans le film culte « Retour vers le futur », après l'ère du pétrole, la Dolorean fonctionnait aux biodéchets. Certains y verraient un signe. Deuxième étage de cette fusée pour l'avenir, nous étendrons la collecte sur tout un quartier. Et enfin, niveau stratosphérique, nous généraliserons la collecte sélective des biodéchets sur l'ensemble de la ville dans les meilleurs délais. La mise en place technique de cette collecte et l'intégration de cette nouvelle consigne de tri dans les habitudes des habitants ne s'annoncent pas évidentes. C'est pourquoi la communication autour de ce projet est essentielle. Pour réussir la mise en œuvre de ce projet, il est fondamental de procéder par étapes et expérimentations. Dans un premier temps, des ateliers de sensibilisation et de formation pour les personnels seront bien évidemment nécessaires et nous les élargirons par la suite aux Ivryennes et des Ivryens.

Nous connaissons l'importance de l'enjeu de la collecte des biodéchets sur la préservation de nos ressources naturelles, du climat et de notre environnement. Les constats de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) à ce sujet, sont effrayants. Entre 30 % et 50 % des 4 milliards de tonnes d'aliments produites chaque année sur la planète (soit entre 1,2 et 2 milliards de tonnes) sont jetés sans être consommés. De plus, les matières organiques qui les composent ne retournent pas à la terre. L'appauvrissement et la dégradation de nos terres arables est déjà un problème d'envergure. Et lorsque nos sols ne produisent plus ou plus assez, notre seule réponse hélas aujourd'hui se traduit par l'usage massif de pesticides ou d'OGM, dont nous visualisons encore mal les conséquences sur la santé humaine. Permettre par le compostage, le retour à la terre des nutriments organiques contenus dans ce que nous qualifions de déchet, c'est permettre à nos sols de se régénérer. C'est donc aussi par la valorisation des biodéchets que passe la réflexion autour de notre modèle agricole productiviste, intensif et toxique. La méthanisation des biodéchets, en dehors des zones urbaines denses, constitue par ailleurs une opportunité intéressante pour la production d'énergies renouvelables et de carburant pour les véhicules.

À titre d'exemple, d'ici 2025, 20 % des bus franciliens rouleront avec ce biogaz, les autres 80 % seront électriques. Au-delà de la nécessaire réduction de nos déchets, le tri à la source et la valorisation des biodéchets sont la première étape d'une approche différente de notre modèle de production alimentaire et de gestion de nos déchets.

L'accord historique sur le climat qui a été signé samedi dernier au Bourget va impulser, nous l'espérons, une nouvelle dynamique dans la lutte contre le changement climatique. Les collectivités locales et les citoyens devront être au cœur de la mobilisation résultante. La question des biodéchets et de leur valorisation organique ou énergétique ne peut être pensée en dehors de ce cadre. Ils constituent en effet une ressource très facilement accessible à échelle individuelle ou collective. Nous continuons pourtant à les incinérer alors que ce mode de traitement est particulièrement énergivore et donc inadapté, vu le taux d'humidité qu'ils contiennent. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Syctom encourage leur collecte à la source, proposant des financements très incitatifs couvrant la quasi-totalité des frais engagés par les villes.

Enfin, le transfert de la compétence collecte des déchets au territoire dès le 1^{er} janvier 2016 nous impose de délibérer sur ce projet avant la fin de l'année, afin que la future assemblée territoriale tienne compte de notre volonté de nous inscrire dans une démarche zero waste. La candidature d'Ivry et du Syctom sur l'appel à projets Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage ayant été retenue, cela renforce notre volonté et notre détermination d'intégrer cette démarche ambitieuse dans nos politiques publiques et nous permettra de poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation de ce type grâce à des financements et à un accompagnement de la collectivité.

Si demain le transfert de cette compétence induit un flou quant aux libertés d'action qui seront les nôtres en la matière, nous pouvons par la délibération de ce soir, montrer notre engagement à tendre vers plus d'exemplarité en matière de prévention des déchets. Dès l'année prochaine, ce sont nos conseillers territoriaux fraîchement désignés qui devront défendre ces prises de position et encourager l'ensemble du territoire à se joindre à la démarche et à mutualiser les expérimentations. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - *« Merci, Romain Zavallone. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Alors, Pierre Chiesa, Méhadée Bernard, Sandrine Bernard. C'est tout ? Vas-y, Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Monsieur le Premier Adjoint au Maire, chers et chères collègues, Mesdames et Messieurs. Plus que jamais, sur un sujet aussi technique, il faut se garder de toute idéologie et rechercher a contrario la démarche la plus pragmatique qui soit. Et c'est le cas aussi bien de cette délibération que de la précédente concernant le Syctom. Que l'agrobusiness soit responsable du gaspillage alimentaire dans nos sociétés est une chose, vraie pour une grande part, mais qui ne doit pas faire oublier les causes initiales d'une telle évolution. Ces causes sont notamment sociétales, en tout cas dans les pays à économie de marché. Elles sont simples à comprendre et massives dans leurs effets. Il y a d'abord le fait que pour toutes les raisons liées à l'évolution de notre économie et que vous connaissez, la proportion de personnes prenant leurs repas hors de leur domicile a explosé depuis l'après-guerre. Ensuite, que pour répondre à cette demande se sont développés aussi bien de nouveaux modes de restauration collective ou individuelle que de conditionnements des produits alimentaires depuis les portions individuelles jusqu'aux packs familiaux. Qu'enfin, pour suivre cette évolution et la garantir, les contraintes sanitaires sont allées en croissant.*

Il est donc loin le temps où nos grands-mères pratiquaient l'art d'accommoder les restes. Et je ne peux témoigner qu'avec émotion de l'époque où étant pensionnaires, nous attendions sans surprise le hachis parmentier du samedi soir qui voyait recyclés les restes de daube, de ragôût et de bœuf bourguignon de la semaine. Avec parfois des petits bouts de noyaux de pruneaux quand il y en avait dans la daube, qui craquaient sous les dents (rires) parce qu'ils étaient passés au mixeur. Autres temps, autres mœurs ! Avec la gestion industrielle de la restauration collective et son cortège de normes et de règlements sanitaires, tout cela appartient au passé.

Réagir contre le gaspillage qu'induisent ces nouveaux modes de consommation nous oblige à mettre en œuvre des processus qui pour simples qu'ils paraissent sur le papier doivent néanmoins prendre en compte tout un ensemble de contraintes qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent facilement gripper la machine. Trier les restes de repas des cantines scolaires est une évidence. Nous devons mettre en place les conditions nécessaires à la réussite de ce projet. Cela passe bien évidemment par l'adaptation des locaux, la formation des personnels et l'achat du matériel adéquat. Cela implique aussi d'avoir un suivi rigoureux de la chaîne de traitement. Étendre cette expérimentation à tout un quartier est un changement d'échelle et de méthode. Il s'agit de passer d'une production contrôlée dès la collecte, car avec très peu d'intervenants, à une production non contrôlée au niveau de la collecte et faisant intervenir une myriade de producteurs, production qui sera retraitée ultérieurement. Les Italiens et les Allemands le font, pourquoi pas les Ivryens ? Nous sommes convaincus que cela est possible, à la nuance près que cela ne peut pas être un simple décalque de ce que font les autres. Une fois de plus, les composantes sociétales et culturelles doivent être prises en compte. Le rôle du politique est d'impulser des projets et ce sont les services municipaux qui sont en charge de leur mise en œuvre technique et réglementaire. Nous tenons donc à saluer ce soir les agents qui auront à mettre en musique cette expérimentation.

Une épluchure de pomme de terre, une arête de poisson, un fruit avarié ont vocation, quelle que soit leur provenance, à finir dans un digesteur ou un composteur. C'est pourquoi nous le répétons, que ces déchets proviennent d'une cantine centrale, d'une école, d'un collège, d'un lycée ou de nos trois foyers de retraités, qu'ils soient collectés sur les marchés aux comestibles pour lesquels, entre parenthèses, l'action menée par le Collectif 3R en avril 2014 avait permis d'identifier 250 kg de biodéchets en centre-ville soit à l'année et sur trois marchés, environ 30 tonnes, que ces déchets proviennent de la consommation des particuliers, des invendus des magasins d'alimentation ou des poubelles des restaurants, tout doit être fait pour qu'ils convergent vers les mêmes centres de traitement.

Enfin, n'oublions pas les déchets verts, peut-être moins nombreux à Ivry que dans des villes plus champêtres ou mieux dotées en jardins particuliers. Il n'est pas satisfaisant de les voir jetés dans les conteneurs d'ordures ménagères ou pire, traînés dans la rue dans de grands sacs de déchets de chantier. Les élus écologistes se réjouissent donc d'ailleurs du projet d'achat d'un broyeur qui sera mis à disposition des Ivryennes et des Ivryens permettant une gestion locale des déchets verts plus respectueuse de l'environnement et qui fait l'objet du point 15 qui n'est pas en présentation orale.

Notre intervention aura pu paraître à certains exagérément technique, mais la réalité est là. Dans une société technicienne de plus en plus réglementée, le politique ne peut pas faire l'économie d'une telle réflexion s'il ne veut pas que ses excellentes intentions restent lettre morte.

En 2015, la commission de contrôle de l'application des lois du Sénat a relevé qu'un tiers des lois votées depuis 2012 n'avait pas reçu de décret d'application. Sous d'autres mandatures, le constat est parfois pire. Suivre la même voie à l'échelon local serait la pire des choses pour la crédibilité de l'action publique que nous tentons de mener. Après le vote d'un vœu de soutien au plan B'OM lors du dernier conseil municipal, il nous faut, thématique après thématique, mettre en œuvre très concrètement les moyens d'arriver à réduire nos déchets et en améliorer la collecte. Celle-ci devenant une compétence territoriale à partir du 1^{er} janvier 2016, ainsi qu'il l'a déjà été dit et répété, nous espérons que les élus d'Ivry par-delà leur couleur politique porteront cette exigence au sein du nouvel échelon territorial. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Pierre Chiesa. Méhadée Bernard. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, Mesdames et Messieurs. On ne peut que se féliciter du projet présenté ce soir. C'est la déclinaison d'un engagement fort de la ville sur les enjeux écologiques vers un développement durable accompli à Ivry. Nous avançons avec du retard certainement, mais avec une réelle dynamique et de vraies perspectives. Cela vient également en résonance avec les débats que nous venons d'avoir sur le devenir du Syctom, qui nous animent et qui vont nous animer encore. Les déchets constituent une chaîne qu'il faut concevoir globalement à tous les niveaux. Le traitement des déchets organiques, des biodéchets, sont un pan très important dans la perspective de réduction des déchets et l'augmentation de toutes les formes de traitement plus écologiques : valorisation, recyclage, réutilisation, etc. Commencer par les écoles est un fort symbole, car l'éducation à d'autres pratiques, à d'autres usages, à d'autres modes de vie, de consommation est fondamentale pour des changements profonds et durables. C'est également, je dirais une évidence pratique. La structure de l'école est particulièrement adaptée à ces expériences et peut être un bon point d'appui pour des généralisations futures à d'autres échelles, à d'autres cadres de vie.*

À ce titre, il nous semble nécessaire d'avoir une attention particulière à l'existant, justement pour que ces projets ne soient pas des échecs : conditions de faisabilité technique, matériel, logistique et surtout humaines. Je pense aux agents qui travaillent dans ces écoles sur le temps du repas notamment. Les agents de terrain investis au plus près des enfants doivent être moteurs dans un tel projet, ce qui nécessite de les impliquer à toutes les étapes de mise en œuvre. Cela nécessite également une réflexion quant à leur formation en fonction des besoins, pour les rendre véritablement acteurs de ces transformations et non contemplateurs subissant des contraintes. L'expérience de Rosa Parks à cet égard doit nous servir d'aiguillon.

Je suis assez satisfaite qu'en 2016, les deux nouveautés constituent la généralisation du double menu et le tri des biodéchets viennent renforcer les améliorations que nous avons produites et que nous allons continuer de produire. Sur le temps de l'interclasse, dans le cadre de la nouvelle organisation des temps périscolaires, ce sont autant d'ambitions éducatives qui voient le jour au bénéfice de tous les élèves d'Ivry et au-delà, de toutes les Ivryennes et de tous les Ivryens. Le travail transversal de nos services municipaux, comme les échanges entre élus, pour faire les choix politiques nécessaires, doivent donc être constants pour anticiper les enjeux et surmonter efficacement les difficultés. Il s'agit pour nous d'être bien vigilants, notamment sur l'expérimentation dans un quartier de la ville, pour que ces actions soient comprises et partagées avec tous les habitants. C'est l'une des principales clés pour sa réussite.

Les comités de quartier pourront d'ailleurs probablement être des relais et des moteurs pour y parvenir, d'où l'importance d'échanger et de porter collectivement les choses. Inutile d'être plus longue, le groupe des élus Front de Gauche votera cette délibération. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Méhadée Bernard. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, re-bonsoir. Nous avons eu les réponses aux principales questions que nous posions. Donc, nous souhaitons apporter notre soutien à ce projet. Nous sommes d'accord avec ses intentions qui vont dans le bon sens et qui font suite à l'échange qui a eu lieu précédemment, au calendrier également. C'est plus rare qu'un projet de cette importance aille aussi vite. Donc, on tenait à le souligner et puis on espère que ça pourra évoluer positivement, avoir des effets très positifs. Et effectivement c'est plutôt un symbole, mais je pense extrêmement efficace de commencer par les enfants, parce que les enfants apprennent vite et que ce sont les générations futures que nous engageons sur la bonne voie. Simplement, il y a évidemment une inconnue quant au devenir de ce projet au travers du futur territoire. Donc l'enjeu à partir de ce soir, au-delà de la mise en place des tables de débarrassage, c'est de veiller à ce que la collecte des biodéchets puisse être mise en place par le futur territoire. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Merci d'ailleurs d'observer la rapidité avec laquelle on propose de mettre en œuvre ce processus. Comme j'ai dû m'absenter quelques instants, je ne sais pas si Romain Zavallone l'a précisé dans son intervention. Mais nous sommes retenus dans le cadre d'un appel à projets du Syctom qui prendra, je crois, pendant 18 mois ou trois ans - les choses m'échappent là présentement - l'intégralité de la dépense liée à cette question. Donc, c'est aussi ça qui va contribuer, qui va nous permettre d'aller vite. Et comme la sans doute dit Romain Zavallone, c'est une première étape. On commence par les écoles et on souhaiterait rapidement - alors, il va falloir qu'on y travaille - identifier dans la ville un secteur expérimental, mettre en place un comité de suivi et commencer à regarder en grand sur un secteur un peu mixte, habitat collectif, etc., comment on pourrait faire une véritable de tri des biodéchets, avec la volonté que j'évoquais tout à l'heure qui est d'appliquer pour Ivry les préconisations, on va les appeler comme ça, du plan B'OM porté par l'association - écoute bien, Romain Zavallone - Zéro Waste. Parce que j'ai dit « waste » tout à l'heure. En fait, on dit « waste ». Et pourtant, j'ai fait de l'anglais quand j'étais petit. Ça ne se voit pas, mais voilà. Donc, Zéro Waste. Je vais m'y habituer.*

Donc, je sou mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Joyeux Noël. (Rires) (Applaudissements) Eh bien, écoutez, il se trouve que c'était la dernière délibération avec présentation orale. Et donc l'esprit de Noël règne une fois de plus sur ce Conseil Municipal puisque nous achevons ce conseil sur... alors, attendez, ne partez pas déjà, parce que d'abord, j'ai des cadeaux à vous offrir puisque c'est Noël. Donc, on se retrouve comme tous les ans dans le salon de réception. Et donc on achève sur un truc très rassembleur. Bravo Romain Zavallone. Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

D/ APPROUVE la mise en place progressive de la collecte des biodéchets des restaurants scolaires et du self de la Cité administrative et technique et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et notamment à solliciter toutes subventions visant à soutenir ce projet.

(unanimité)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Par contre, il y a, vous l'aurez remarqué, des affaires diverses. Alors, ce que je vous propose, c'est de nous faire passer vos feuilles de vote et j'espère qu'il n'y a pas... ça dépend sur quel point. Il va falloir que vous formuliez le numéro du point pour savoir si je peux rester ou passer la présidence à Romain Marchand. Mais vous comprendrez. Dites-moi si vous voulez intervenir sur... »*

Mme BAILLON. - *« Sur le point 7. »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, il faut qu'Atef Rhouma et moi quittions cette salle et Romain Marchand va assurer la présidence. »*

MM. BOUYSSOU et RHOUMA quittent la salle du Conseil municipal.

M. MARCHAND. - *« Bien. Allez-y. »*

Mme BAILLON. - *« Oui, je souhaitais faire une contre-intervention sur le point 7, concernant la demande de protection fonctionnelle du maire et de l'un de ses adjoints. Depuis le début de la séance, vous avez pu constater que nous avons souhaité reprendre très sereinement nos fonctions dans notre assemblée communale, bien que nous considérons toujours que les propos qui ont suivi ceux de notre présidente de groupe lors du dernier conseil municipal constituaient, quelques jours seulement après les attentats du 13 novembre, une nette cassure dans l'hommage respectueux que nous rendions tous aux victimes des attentats et un dérapage constitué de propos qui n'auraient pas dû se tenir au sein de notre conseil municipal. Je souligne que nous avons choisi de ne pas répondre aux agressions personnelles et aux propos calomnieux tenus à notre encontre. Mais j'en reviens au texte et à l'exposé des motifs de cette délibération, précisant que ce qui est écrit dans le troisième paragraphe est faux. Je prends ce troisième paragraphe : « contestant l'intervention du groupe CCI - c'est vrai - les élus des groupes PS et de Droite ont quitté la séance ». C'est vrai. « Par la suite, le groupe PS a saisi Monsieur le Préfet du Val-de-Marne - exact - aux fins de poursuites pénales et administratives envers M. Atef Rhouma, adjoint au Maire, pour les propos qu'il a tenus et envers Monsieur le Maire pour ne pas les avoir interrompus. » C'est faux. Oui, nous avons souhaité porter à connaissance de Monsieur le Préfet la retranscription des propos du CCI enregistrés lors du Conseil du 19 novembre et le contexte dans lequel ils ont été dits. Non, nous n'avons pas formulé de demande de poursuites pénales ou administratives. Les deux paragraphes suivants entraînent une ambiguïté qui n'a pas lieu de sous-entendre.*

Les propos calomnieux - relisez le compte rendu qui vient d'être voté en début de séance - ou la campagne de presse que vous évoquez ne sont pas de notre fait. Bien évidemment, nous condamnons fermement et sans réserve les menaces de mort ou les injures raciales que vous avez pu recevoir. Comme vous mes chers collègues, nous voterions la protection fonctionnelle de Monsieur le Maire et de l'un de ses adjoints si cela ne signifiait pas aussi que nous sommes en train de voter la prise en charge des frais et honoraires engagés concernant la plainte que vous avez choisi de porter contre chacun des membres de notre groupe. Non seulement vous retournez les faits, mais en plus vous nous demandez d'approuver. C'est le monde qui marche à l'envers. »

M. MARCHAND. - *« Écoutez, ce que je propose, c'est de ne pas relancer le débat sur cette affaire qui a été douloureuse à tous points de vue. Vous avez signalé les propos qui ont été tenus par Atef Rhouma au Préfet, des plaintes ont été déposées. C'est un fait. La suite est maintenant entre les mains de la justice. Voilà. Donc, vous faites une mise au point concernant l'exposé des motifs, je propose qu'on l'enregistre. Je précise que l'exposé des motifs n'a pas de valeur légale. C'est-à-dire qu'on ne vous demande pas d'adopter l'exposé des motifs, on demande aux conseillers municipaux d'adopter la délibération. L'exposé des motifs n'est qu'un appui explicatif à la délibération, donc il n'a aucune espèce d'importance. Cette mise au point étant faite et enregistrée... Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Est-il possible de séparer en deux votes la demande de protection fonctionnelle ? »*

M. MARCHAND. - *« En fait, je vais me retourner vers l'administration, mais le premier article accorde le bénéfice de la protection fonctionnelle et la prise en charge des frais et honoraires et le deuxième dit que les dépenses seront imputées au budget communal. Donc je vois pas comment on peut à la fois accepter la prise en charge des frais honoraires et ne pas l'imputer au budget communal. Ce n'est pas ça ?*

Excuse-moi, je n'avais pas compris la question, donc non les deux plaintes sont traitées communément et la protection fonctionnelle en tout cas la délibération propose de l'accorder d'un seul tenant.

Bien, je propose qu'on passe ce point aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

M. MARCHAND met aux voix.

LE CONSEIL,

7/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire et à son adjoint Monsieur Atef Rhouma dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans ce cadre.

(30 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, 8 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BOUYSSOU, RHOUMA)

MM. BOUYSSOU et RHOUMA réintègrent la salle du Conseil municipal et M. BOUYSSOU reprend la présidence de la séance.

M. BOUYSSOU. - « *Mehdy.* »

M. BELABBAS. - « *Oui Monsieur le Maire, pour indiquer que le groupe des Elus Europe Ecologie Les Verts s'abstiendra sur le point n°11 à savoir le rapport d'activité et les comptes 2014 de la SADEV. Nous avons pu formuler quelques critiques lors de notre intervention sur le point A. Donc voilà, nous souhaitons faire enregistrer ce vote* »

M. BOUYSSOU. - « *Merci, je précise également que je propose si l'administration n'y voit pas d'extrême opposition de retirer le point 19 concernant le bilan annuel du SEDIF puisqu'il y avait prévu de le passer en présentation orale ultérieurement. Donc, je propose qu'on retire ce point et qu'il n'y ait pas de vote dessus vu qu'il n'est pas périmé. On le repassera en début d'année. Voilà, y a-t-il d'autres interventions ? Non et bien écoutez on va aller boire un coup. Voilà. Merci.* »

LE CONSEIL,

1/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2016 à 0,1942 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2a/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal et PREND ACTE de ses annexes.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2b/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement et PREND ACTE des annexes.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2c/ ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 du budget annexe de la restauration municipale.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2d/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2e/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2f/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et PREND ACTE des annexes.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2g/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE des annexes.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

2h/ APPROUVE la reprise de la provision pour contentieux constituée par délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2015.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif (budget principal), dans la limite de 7 550 000 € pour les types d'immobilisations spécifiées.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

4a/ DECIDE la clôture et la suppression du budget annexe du service public d'élimination des déchets suite au transfert de compétences au Territoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

(unanimité)

4b/ DECIDE la clôture et la suppression du budget annexe d'assainissement suite au transfert de compétences au Territoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

(unanimité)

5/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2016 dans la limite du quart du montant accordé en 2015.

(29 voix pour, 5 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BEAUBILLARD, Mmes GAMBASIO, MACEDO, MM. MOKRANI, SEBKHI, ALGUL, Mme VIVIEN, M. CHIESA, Mmes LE FRANC, BAILLON)

6/ FIXE les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2016.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

7/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire et à son adjoint Monsieur Atef Rhouma dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans ce cadre.

(30 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, 8 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BOUYSSOU, RHOUMA)

8a/ ENGAGE la procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle que décrite dans le dossier, CHARGE le Maire ou le président de l'établissement public territorial de l'ensemble des modalités s'y rapportant.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

8b/ DEMANDE au Conseil de territoire la poursuite de la procédure engagée de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2016.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

9/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2014 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, devenue Grand Paris Aménagement, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

10/ MODIFIE le périmètre et le Programme des Equipements Publics de la ZAC du Plateau en ajoutant les rues Buessard et Picard, **APPROUVE** en conséquence l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement avec l'AFTRP, devenue Grand Paris Aménagement.

(unanimité)

11/ PREND acte du bilan d'activité et des comptes de la SADEV94 arrêtés au 31 décembre 2014.

(23 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 15 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

12/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière (d'une superficie de 366 m² - numérotage en cours par un cabinet de géomètre) située entre deux parcelles cadastrées section AY n° 2 et 56 sises, 56 quai Auguste Deshaies et 2/4 rue Galilée à Ivry-sur-Seine et **DECIDE** l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement et à la cession de l'emprise foncière précitée, en raison de son statut juridique de chemin rural dépendant du patrimoine privé communal.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

13/ ACCORDE la garantie communale à LOGEO HABITAT à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n°42609 d'un montant total de 2 105 804 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition et l'amélioration de 16 logements sis 65 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

14/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Sycotom relative à la mise en œuvre d'un programme de compostage dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

(unanimité)

15/ SOLLICITE toutes subventions auprès d'organismes financeurs pour l'acquisition d'un broyeur permettant une gestion locale des déchets verts.

(unanimité)

16/ EMET un avis favorable à la demande d'ouverture des commerces de détail les dimanches 26 juin, 4 septembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2016.

(36 voix pour et 8 voix contre : Mmes OUDART, MACEDO, SIZORN, KIROUANE, MM. ALGUL, TAGZOUT, Mmes ZERNER, PIERON)

17/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

18/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 25 septembre 2014 susvisée et AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal contradictoire rectifié établi pour la mise à disposition des biens et des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence communautaire portant sur la plateforme Charles Foix sise 54 rue Molière, cadastrée section AV 169, pour une superficie de 2.077 m² à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

19/ Affaire reportée au Conseil municipal du 21 janvier 2016.

20a/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « politique de la ville ».

(unanimité)

20b/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « assainissement et eau ».

(unanimité)

20c/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

(unanimité)

20d/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « élaboration d'un plan local de l'urbanisme intercommunal ».

(unanimité)

20e/ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec le futur établissement public territorial auquel la Ville appartient portant sur les modalités d'organisation provisoires de l'exercice de la compétence transférée au 1er janvier 2016 « élaboration d'un plan direct air- énergie ».

(unanimité)

21/ APPROUVE la demande d'agrément de préfiguration d'un centre social auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la maison de quartier Centre-Ville Gagarine à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière, tant en fonctionnement qu'en investissement, participant à l'élaboration du projet social de ladite maison de quartier.

(unanimité)

22/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 7 000 € à l'association Ne Rougissez Pas ! afin de soutenir son projet d'ensemble concernant la cité des Longs Sillons à Ivry.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

23/ APPROUVE la convention qui prévoit le versement d'une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 135 000 € en fonctionnement à l'Établissement Public Social et Médico-Social Intercommunal Ivry/Vitry.

(41 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUYSSOU, Mmes GAMBASIO, VIVIEN)

24/ APPROUVE la convention de transmission des données de l'Assurance Maladie à la Ville d'Ivry-sur-Seine afin d'établir un diagnostic des besoins sanitaires et sociaux sur la Ville.

(unanimité)

25/ DECIDE l'adhésion de la Ville, via son Centre Municipal de Santé, à l'accord national 2015 destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les caisses d'Assurance Maladie.

(unanimité)

26a/ DECIDE à compter du 31 décembre 2015 la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 3 postes de rédacteur,
- 1 poste d'attaché,
- 1 poste de directeur,
- 24 postes d'adjoint technique de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe,
- 4 postes d'adjoint technique de 1ère classe à TNC,
- 9 postes de technicien,
- 4 postes d'ingénieur,
- 10 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation de 1ère classe,
- 10 postes d'animateur,
- 1 poste d'éducateur des APS,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC,
- 5 postes d'agent social de 2ème classe,
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe,
- 2 postes de technicien paramédical de classe normale,
- 2 postes de technicien paramédical de classe normale à TNC,
- 2 postes d'infirmiers en soins généraux de classe normale,
- 2 postes de puéricultrice hors classe.

et la suppression des postes suivants :

- 22 postes d'adjoint administratif de 2ème classe,
- 6 postes d'adjoint administratif de 2ème classe à TNC,
- 10 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe,
- 1 poste d'administrateur,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 6 postes d'agent de maîtrise principal,
- 10 postes de technicien principal de 2ème classe,
- 9 postes de technicien principal de 1ère classe,
- 4 postes d'ingénieur principal,
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- 1 poste d'assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe,
- 1 poste d'assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe,
- 2 postes de conservateur des bibliothèques en chef,

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
 - 4 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à TNC,
 - 1 poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe,
 - 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives,
 - 10 postes d'ATSEM principale de 1ère classe,
 - 7 postes d'ATSEM de 1ère classe,
 - 12 postes d'ATSEM principal de 2ème classe,
 - 2 postes d'agent social principal de 2ème classe,
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
 - 2 postes de conseiller socio-éducatif,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe,
 - 2 postes de technicien paramédical de classe supérieure,
 - 2 postes de technicien paramédical de classe supérieur à TNC,
 - 2 postes d'infirmiers en soins généraux de classe supérieure,
 - 2 postes de puéricultrice de classe supérieure,
 - 1 poste de puéricultrice hors classe provisoire,
 - 1 poste de sage-femme de classe exceptionnelle.
- (38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,
M. AUBRY, Mme LE FRANC)

26b/ DECIDE pour l'année 2016, la création de 11 postes d'agent recenseur.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
Mme LE FRANC)

26c/ DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2016 la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 8 mois d'agent social 2ème classe,
- 8 mois d'adjoint technique 2ème classe.

et DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2016 la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 6 mois d'adjoint d'animation 2ème classe,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 12 mois d'adjoint technique,
- 12 mois d'auxiliaire de puériculture 1ère classe,
- 12 mois d'éducateur de jeunes enfants,
- 3 mois de rédacteur,
- 3 mois d'animateur,
- 12 mois d'attaché.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,
M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ EST INFORME du contrat de location de locaux sis 13 rue Raspail au profit de l'association les Carnavaliers.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIRESCO.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIGEIF.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIPPEREC.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SIIM94.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE À 23H00

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU